

Représentativité d'une enquête sur les violences sexistes et sexuelles en milieu étudiant. Synthèse de la passation de l'enquête SAFEDUC

Bulletin de Méthodologie Sociologique

1–38

© The Author(s) 2026

Article reuse guidelines:

sagepub.com/journals-permissions

DOI: 10.1177/07591063261424250

journals.sagepub.com/home/bms



Clara Le Gallic-Ach

OFCE, PRESAGE, Sciences Po, CRIS, Sciences Po
and UR3, Ined, Paris, France

Victor Coutolleau

OFCE, PRESAGE, Sciences Po, Paris, France

Hélène Périvier

OFCE, PRESAGE, Sciences Po, Paris, France

Abstract

Representativeness of a survey on gender-based and sexual violence among students. An overview of the SAFEDUC Survey. SAFEDUC is a questionnaire-based study on the exposure to gender-based and sexual violence among students at Sciences Po and Université Paris Cité. This article presents the main methodological choices that underpinned the production of a sample within the framework of an online voluntary survey. Fieldwork took place between March and May 2024 and resulted in 4,649 complete responses, supplemented by 901 partial questionnaires used to analyze breakoffs. The overall participation rate is around 8%. The sociodemographic composition of respondents is compared with that of the student population in each institution, revealing an overrepresentation of women, of students whose parents are senior managers or professionals, and of students receiving need-based grants. To correct these representativeness biases, the sample is adjusted using margin calibration (weighting). By contrast, biases related to the over- or under-representation of victims, as well as the mismatch between available gender categories and those required for weighting,

Corresponding Author:

Clara Le Gallic-Ach 1, Place St Thomas d'Aquin, escalier B, 2ème étage - 75007 Paris.

Email : clara.legallicach@sciencespo.fr

cannot be corrected. The article therefore discusses the inherent limitations of measuring the prevalence of gender-based and sexual violence in an online survey and offers recommendations to improve the production and analysis of such data. Finally, it provides the materials needed to replicate this survey in other higher education institutions.

Résumé

SAFEDUC est une étude par questionnaire portant sur l'exposition aux violences sexistes et sexuelles des étudiant·es de Sciences Po et d'Université Paris Cité. Cet article présente les principaux choix méthodologiques qui ont permis de produire un échantillon dans le cadre d'une enquête en ligne fondée sur le volontariat. La passation s'est déroulée entre mars et mai 2024 et a recueilli 4 649 réponses complètes, auxquelles s'ajoutent 901 questionnaires partiels mobilisés pour analyser les abandons. Le taux de participation global s'élève à environ 8%. La composition socio-démographique des répondant·es est comparée à celle de la population étudiante de chaque institution, révélant une surreprésentation des femmes, des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que des étudiant·es boursier·ères. Pour corriger ces biais de représentativité, l'échantillon est redressé par la méthode de calage sur marges. En revanche, les biais liés à la sur- ou sous-représentation des victimes, ainsi que l'inadéquation des catégories de genre disponibles pour le redressement, ne peuvent être corrigés. L'article discute ainsi les limites inhérentes à la mesure de la prévalence des VSS dans une enquête en ligne et propose des recommandations pour améliorer la production et l'analyse de telles données. Enfin, il met à disposition les éléments nécessaires à la reproduction de cette enquête dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur.

Keywords

gender-based and sexual violence, higher education, margin calibration, participation bias, prevalence of violence, survey methodology, weighting methodology

Mots clés

biais de participation, calage sur marges, enseignement supérieur, méthodologie d'enquête, pondération, prévalence des violences, violences sexistes et sexuelles

Introduction

Dans la continuité des grandes enquêtes de prévalence des violences sexistes et sexuelles (VSS) en population générale (Brown, Debauche et al., 2020 ; Jaspard et l'équipe Enveff, 2001), des recherches ont montré que ces violences s'exercent sous des formes spécifiques à l'université (Cardi et al., 2005 ; Deruelle, 2022). En effet, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est caractérisé par des rapports économiques, de genre, d'âge, de classe et de subordination qui diffèrent de ceux observés dans le monde du travail ou dans la société en général. Ces singularités appellent des approches spécifiques pour mieux comprendre ces phénomènes et proposer des dispositifs de lutte contre les VSS adaptés. Le volet "universités" de l'enquête *Violence et Rapports de genre* (dite "Virage",

Ined, 2015) a permis de mesurer l'ampleur de ces violences dans quatre établissements d'enseignement supérieur (Lebugle et al., 2018). Plus récemment, les enquêtes menées par l'Observatoire Etudiant des VSS dans l'Enseignement Supérieur, ainsi que par Nantes Université, l'Université Clermont Auvergne visent également à évaluer la prévalence des VSS au sein de la population étudiante. Enfin, des associations étudiantes de grandes écoles se sont également engagées dans cette démarche, à l'image de l'association « ÇaPèse », qui mène une enquête annuelle à CentraleSupélec depuis 2021, ainsi que de l'École polytechnique, qui conduit une enquête similaire depuis 2022.

Au niveau européen, plusieurs rapports, études locales ou fondées sur des données secondaires ont appréhendé l'ampleur des violences sexuelles ou de genre au sein des universités et organismes de recherche (Anitha et Lewis, 2018 ; Bondestam et Lundqvist, 2020 ; McDonald, 2012). Le rapport *Sexual Harassment in Research and Higher Education Sector* (2020) du Comité ERAC¹ livre notamment un état des lieux des tentatives de quantification du phénomène ainsi que des politiques développées par les États membres de l'Union européenne. En outre, dans la continuité des projets visant à la mise en place de plans d'égalité au sein des universités et organismes de recherche², le projet européen UniSAFE (2021-2024) a produit des données comparatives sur le harcèlement sexuel et les violences de genre au sein de l'ensemble des communautés des 45 organismes de recherche et des universités partenaires du projet.³ Ces travaux se poursuivent dans le cadre du projet européen GenderSAFE (2024-2027).

Malgré ce corpus de recherches, l'état des connaissances sur les VSS au sein de la population étudiante est fragmentaire. En particulier, l'évolution et la diversité de ces violences sont encore insuffisamment documentées. Le projet SAFEDUC enrichit la littérature sur la quantification des VSS grâce à une enquête originale menée auprès de la population étudiante de Sciences Po Paris et d'Université Paris Cité (UPCité). Les choix méthodologiques et les spécificités du questionnaire de l'enquête SAFEDUC sont précisés dans un article dédié à ces questions (Coutolleau et al., 2025). Nous y détaillons également les défis éthiques et les contraintes juridiques qui ont conduit l'équipe de recherche à réduire les ambitions du projet. Nous y dessinons les lignes directrices d'un cadre juridique destiné à faciliter la recherche sur les VSS, et plus largement sur l'ensemble des sujets sensibles.

Cet article propose une synthèse de la passation de l'enquête SAFEDUC et permet d'enrichir les connaissances sur la production d'une enquête de victimation et sur la mesure de prévalence (Zauberman, 2015). Il vise à partager l'expérience acquise au cours de ce projet afin d'en faciliter la reproduction dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le taux de participation à l'enquête SAFEDUC est de 8,1% (soit 5 550 réponses), avec des écarts importants entre les deux établissements partenaires. Parmi ces réponses, 4649 sont complètes, soit un taux de réponses complètes de 6,8%. Au regard des caractéristiques de la population étudiante de chaque établissement, la population répondante présente une surreprésentation de femmes, de personnes dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est "cadre" ou "professions intellectuelles supérieures", ainsi qu'une surreprésentation d'étudiant-es boursier-ères.

Dans une première section, nous présentons les biais d'échantillonnage inhérents à toutes enquêtes fondées sur le volontariat des participant-es. Nous décrivons le protocole

de passation en détaillant les mesures adoptées pour réduire ces biais et optimiser le taux de réponse. Dans une deuxième section, nous analysons les niveaux de participation et les arrêts de complétion, en mettant en lumière les spécificités propres à chaque établissement. Dans une troisième section, nous dressons le profil socio-démographique des répondant-es et le comparons avec celui de la population cible afin d'identifier les biais de représentativité de l'échantillon des répondant-es. Ensuite, nous appliquons la méthode de pondération par calage sur marges pour ajuster l'échantillon et évaluons son efficacité. Enfin, dans une dernière section, nous discutons des usages de la pondération dans le cadre d'une enquête sur les VSS.

Le protocole de passation

La méthode d'échantillonnage

La représentativité est un enjeu central pour toute enquête statistique. Il s'agit de s'assurer que l'échantillon étudié reflète au plus près la population cible, afin de tirer des conclusions généralisables sur les variables d'intérêt. Cette représentativité est garantie si l'ensemble de la population est interrogé et a l'obligation de répondre au questionnaire. Elle peut aussi être approchée avec un protocole d'échantillonnage probabiliste, qui consiste à tirer de façon aléatoire dans la population cible, un groupe de personnes qui ont alors l'obligation de répondre au questionnaire. Ces méthodes ne sont pas applicables au cas d'une enquête sur les violences sexistes et sexuelles. En effet, pour des raisons éthiques évidentes, il n'est pas possible d'imposer aux étudiant-es de répondre à une enquête portant sur les violences qu'ils et elles ont pu subir durant leurs études supérieures (Debos, 2023 ; Prigent, 2024).

La méthode par quotas peut être utilisée pour réduire les biais de représentativité (Beaud, 2009 ; Bréchon, 2010). Cette méthode s'appuie sur des quotas définis en amont de l'enquête et établis à partir d'informations disponibles sur la population étudiée (âge, genre, origine sociale...). Il s'agit alors d'ajuster le profil de l'échantillon de répondant-es au fur et à mesure pour que celui-ci représente au mieux la population étudiée. Cette méthode exige un temps de passation long, qui n'est pas approprié au calendrier universitaire. Elle n'a donc pas été retenue dans le cadre du projet SAFEDUC.

En conséquence, comme toutes les enquêtes sur les violences dans l'ESR, le protocole de recrutement des participant-es à l'enquête SAFEDUC a donc reposé sur un échantillon de volontaires parmi la population des étudiant-es de Sciences Po et d'UPCité. L'ensemble de la population étudiée a été contacté, et a pu participer à l'enquête. Avec ce protocole, tous les individus ont théoriquement la même probabilité d'être inclus dans l'échantillon.

En pratique, elle dépend en premier lieu de la qualité de la diffusion de l'enquête de sorte que chaque individu reçoive effectivement l'information lui permettant d'y participer. Compte tenu de la taille de la population étudiante, l'efficacité de ce travail dépend souvent de l'implication de services dédiés au sein des établissements (services communication, de vie étudiante, etc.) ou encore de relais individuels à un niveau plus local (direction de master, de licence, etc.). Ensuite, la décision de participer à ce type d'enquêtes dépend de l'intérêt pour le sujet traité : certaines personnes peuvent ne pas se sentir

concernées par les violences et donc être moins enclines à répondre. Au contraire, des personnes ayant subi des violences peuvent ne pas souhaiter répondre à l'enquête par crainte de raviver des souvenirs douloureux.

La façon dont l'enquête est présentée, diffusée et la forme du questionnaire (mode de passation, nombre de questions) influencent donc non seulement le taux de participation mais aussi le profil des répondant-es. En outre, les contraintes relatives au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et du cadre légal entourant une enquête de ce type contribuent à réduire le taux de réponse et la représentativité de la population répondante, notamment en raison des obligations de signalement qui s'imposent à des recherches en terrain sensible. En effet, les questionnaires portant sur les violences peuvent, d'après certaines lectures du droit et dans certaines conditions, donner lieu à la levée de la confidentialité des réponses, alors même que cette dernière est déterminante pour s'assurer de la participation de victimes ne souhaitant pas initier de procédure légale (voir Coutolleau et al., 2025, pour une présentation détaillée de ces contraintes et de leurs conséquences sur le protocole de passation de SAFEDUC).

Si l'échantillon des répondant-es est nécessairement non-représentatif de la population cible, ces biais peuvent être limités *ex ante* en mobilisant un protocole de passation adapté. Ils peuvent être aussi en partie corrigés *ex post* à condition d'avoir un taux de réponse suffisamment élevé. Néanmoins, la précision des résultats, c'est-à-dire leur faible dispersion, repose principalement sur la taille de l'échantillon, qui conditionne ainsi la robustesse des conclusions.

Maximiser le taux de participation

Le protocole de passation doit être pensé de sorte à maximiser le nombre de participant-es en mobilisant une stratégie de communication et de diffusion efficace et adaptée à chaque institution. Dans le cas de SAFEDUC, la passation s'est déroulée simultanément à Sciences Po et UPCité. Le lundi 25 mars 2024, les directions des deux institutions ont envoyé un e-mail à l'adresse institutionnelle de l'ensemble des étudiant-es les invitant à participer à l'enquête. La passation, d'une durée de 8 semaines, s'est clôturée le 20 mai. Outre l'e-mail de lancement, chaque établissement a envoyé deux e-mails de relance, auxquels se sont ajoutées des communications à plus petite échelle (par UFR, par école de niveau master, etc.). Enfin, la communication de l'enquête a également été assurée grâce à la diffusion d'un QRcode renvoyant vers le questionnaire mis en avant sur des affiches et flyers distribués sur la quasi-totalité des campus des deux institutions. Le lien vers le questionnaire était le même pour toute la population ce qui a permis de le diffuser également aux équipes administratives, pédagogiques et aux associations étudiantes afin qu'elles le partagent par d'autres canaux (listes de diffusion, réseaux sociaux).

Une bonne connaissance des habitudes et des calendriers des sous populations étudiées est cruciale. La rentrée universitaire française se situe autour du mois de septembre, suivie de vacances et d'examens en décembre et janvier. Durant la période du printemps, la population étudiante est installée dans sa vie universitaire entre deux périodes importantes d'examens. Pour autant, la diversité des parcours et des calendriers oblige à étaler l'enquête au maximum afin de couvrir des périodes de disponibilité entre les stages,

examens qui diffèrent d'un établissement à l'autre. Ainsi, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), qui réalise tous les trois ans une grande enquête sur les conditions de vie des étudiant-es présente la période de mars à juin comme "la période la plus favorable au déroulement d'une enquête auprès des étudiant-es".⁴

Pour la communication durant la passation, connaître les créneaux de cours et les périodes d'examens (et de révisions) a aidé à optimiser les déplacements des membres de l'équipe SAFEDUC sur les campus, en amphithéâtre, dans les lieux de passage ou dans les bibliothèques pour distribuer les flyers. Ces informations ont aussi permis d'envoyer les relances par e-mail aux moments opportuns selon les filières (hors vacances, hors examens, hors stages). Cette attention portée au calendrier étudiant lors de la passation permet non seulement de maximiser le taux de réponse, mais aussi de cibler certaines populations en fonction de biais anticipés ou de l'observation du profil des répondant-es au fil de la collecte.

Afin de faciliter la diffusion de l'enquête et d'encourager un maximum de personnes à répondre, il est recommandé de soumettre un questionnaire court. Dans la version initiale du projet SAFEDUC, les données issues des réponses au questionnaire devaient être appariées aux informations individuelles administratives dont disposent les établissements. Le RGPD autorise ce type de procédure dès lors que le projet de recherche le justifie. Cet appariement des données aurait permis d'éviter de poser un ensemble de questions factuelles (année d'inscription, niveau d'étude, faculté, profession ou catégorie socio-professionnelle (PCS) des parents, etc.). Cependant, l'équipe a dû y renoncer, car elle aurait été exposée à des risques juridiques et les personnes répondantes à une possible levée d'anonymat au titre de l'article 40 du code de procédure pénale⁵, qui enjoint de signaler certains faits au Procureur de la République. En effet, l'équipe aurait été en mesure de lever l'anonymat des victimes au moment de l'appariement, avant d'anonymiser les données. L'éventualité d'une obligation de signalement aurait alors dû être précisée pour chaque question s'y rapportant afin de respecter le principe de transparence du RGPD et la volonté des victimes de ne pas signaler leur cas à la justice. Cela aurait donc directement affecté le taux de réponse et accru considérablement la sous-déclaration de certains faits, en particulier les plus graves (Coutolleau et al., 2025). L'équipe a donc préféré abandonner la solution de l'appariement des données de l'enquête aux informations administratives. En conséquence, un module dédié à des questions relatives au statut socio-économique des répondant-es a dû être ajouté, allongeant sensiblement le questionnaire.

Minimiser les biais en amont

La stratégie de diffusion multi-soutiens (QR code, lien générique) implique de contrôler l'accès au questionnaire. Seule la population cible (à savoir les étudiant-es de Sciences Po et d'UPCité) doit pouvoir y répondre. En outre, les personnes éligibles ne doivent pouvoir y répondre qu'une fois. En effet, certaines enquêtes sur les VSS ont été confrontées à des réponses malveillantes de « trolls » manifestant leur hostilité à l'égard de ce type de recherches.⁶ La mise en place d'un authentificateur pour accéder au questionnaire est donc indispensable pour limiter ces risques et cibler la population. Cet authentificateur doit être simple pour éviter de décourager la participation et permettre une large diffusion

au sein de la population visée par l'enquête. Le protocole doit en outre respecter le RGPD en matière de confidentialité des données personnelles (Coutolleau et al., 2025).

Le volet « Université » de l'enquête Virage s'appuyait sur le système d'authentification suivant : les étudiant-es recevaient un mail comprenant un identifiant unique et un mot de passe (modifiable) leur permettant d'accéder au questionnaire (Lebugle et al., 2020 : 267). Si cet authenticateur a l'avantage d'être peu identifiant, il exige des répondant-es une démarche active de recherche des informations de connexion et peut décourager la participation à l'enquête.⁷ L'équipe de Nantes Université a opté pour l'envoi par e-mail d'un lien individuel de participation à l'enquête. Ce protocole est plus simple mais il limite les possibilités de diffusion du questionnaire au sein de la population cible, car il est alors impossible de diffuser l'enquête par flyers et QRcode au risque que des personnes n'appartenant pas à la population cible ne répondent au questionnaire.

L'authenticateur utilisé dans l'enquête SAFEDUC combine des informations utilisées régulièrement par les étudiant-es. Après échange avec les DPO, le système d'authentification retenu pour l'accès au questionnaire SAFEDUC était le numéro étudiant et la date de naissance : il s'agit d'un binôme d'informations unique, régulièrement utilisé et facile à retrouver, minimisant le « coût d'entrée » dans le questionnaire. Pour limiter le nombre de réponses incomplètes, la plateforme de l'enquête a été paramétrée de sorte que les répondant-es puissent interrompre la complétion pour la reprendre plus tard en se reconnectant avec l'authenticateur. Ces informations identifiantes n'ont été utilisées qu'à des fins d'authentification, mais n'ont pas été enregistrées avec les réponses au questionnaire. Ainsi, l'équipe de recherche ne pouvait pas les associer aux questionnaires. Ce protocole respecte à la fois les exigences du RGPD et celles du cadre juridique français (Coutolleau et al., 2025).

Le titre et le visuel de l'enquête constituent des éléments importants dans le recrutement des répondant-es. Dans certaines enquêtes, le choix a été fait de masquer le thème des violences préférant mettre l'accent sur les conditions de vie, de santé ou de parcours de vie (Brown, Cromer et al., 2020 ; Trachman et Lejbowicz, 2018). Il s'agit d'attirer des personnes n'ayant pas subi de VSS et ainsi éviter une surreprésentation des victimes de VSS parmi les répondant-es. L'équipe de SAFEDUC a, au contraire, choisi de mettre en avant la thématique de l'enquête, celle-ci devant de toute façon être affichée en début de questionnaire pour ne pas surprendre les personnes ayant accepté d'y répondre. En outre, cette stratégie permet d'adopter une démarche proactive de prévention et d'accompagnement des personnes (parfois très jeunes) en mettant à disposition des ressources thématiques dès l'ouverture du questionnaire. Tous les supports de communication en ligne et par affichage mentionnaient ainsi les violences sexistes et sexuelles. Ces communications mettaient aussi en avant les garanties de sécurité et d'anonymat des données. Enfin, les affiches et autres supports de diffusion explicitaient la finalité de l'enquête : « Aider la recherche à mesurer les VSS ». En mettant ainsi l'accent sur l'objectif de contribuer à la production de connaissances, la stratégie visait à se distancier des critiques que la population étudiante pourrait adresser à son établissement en matière de lutte contre les VSS.

La stratégie adoptée induit deux types de biais de sens opposé dans le profil des répondant-es : d'un côté les victimes de VSS peuvent se détourner de l'enquête par crainte d'une levée d'anonymat ou par peur de raviver des souvenirs douloureux

(Charrance et al., 2020) ; d'un autre côté des personnes peuvent ne pas se sentir concernées par le sujet des VSS (Brown, Cromer et al., 2020). De façon générale, les femmes sont plus enclines que les hommes à répondre aux enquêtes et les jeunes femmes sont plus sensibilisées aux enjeux des VSS que les jeunes hommes (Albenga, 2021 ; Bozon, 1995). Pour réduire ce biais, la communication et la diffusion du questionnaire a mis l'accent sur la nécessité que *tous et toutes répondent, victimes ou non de VSS*. Les hommes ont largement répondu à l'enquête bien qu'ils restent sous-représentés (voir la section "Genre de la population répondante"). La communication transparente de l'enquête SAFEDUC n'a pas renforcé ce biais par rapport aux autres enquêtes. Enfin, d'autres biais de participation ont pu être anticipés : il était prévisible que les personnes non francophones soient moins enclines à répondre à l'enquête. Pour réduire ce biais, le questionnaire et la communication ont été déclinés en français et en anglais.

Le protocole de passation doit donc permettre de maximiser le taux de réponse tout en respectant le cadre légal et éthique entourant ce type de recherche. Le protocole de l'enquête SAFEDUC a été approuvé par le Comité d'évaluation éthique de l'Inserm (CEEI-IRB), par les déléguées à la protection des données des établissements partenaires, et par les services juridiques de ceux-ci.

Analyse de la participation et des abandons

Taux de participation global

L'enquête a permis de recueillir 5 550 réponses⁸, soit un taux de participation de 8,1%. Ce taux de participation se situe dans la moyenne de celui observé pour des enquêtes comparables :

- L'enquête de Nantes Université (2023), ayant atteint un taux de réponse (questionnaires exploitables) de 12,4%.
- L'enquête JEDIS (Justice, Égalité, Diversité, Solidarité) de l'Université Clermont Auvergne (2023), ayant atteint un taux de réponse de 11,6%.
- L'enquête UniSafe (2022), menée à l'échelle européenne et ayant atteint un taux de réponse de 2,7%.
- Le volet « Université » de l'enquête Virage (2015), ayant atteint des taux de réponse compris entre 3,7% et 7,7%.

On observe des écarts importants entre les deux établissements partenaires : à Sciences Po près de 20% (n = 2 958) de la population cible a répondu à l'enquête contre seulement 4,8% à UPCité (n = 2 592). Parmi l'ensemble des réponses, on compte 901 questionnaires incomplets, ce qui ramène le taux de réponse à 6,8%. Le taux d'abandon est plus élevé à UPCité qu'à Sciences Po (tableau 1).

Selon l'institution, les modes de diffusion de l'enquête n'ont pas eu le même effet sur la population cible. 84% des répondant-es de Sciences Po ont ainsi complété le questionnaire via un lien d'invitation, contre seulement 68% des répondant-es d'UPCité. Inversement, 16% des répondant-es de Sciences Po ont complété le questionnaire via un QRcode alors que ce pourcentage s'élève à 32% chez les répondant-es d'UPCité. Les QRcodes ont été surtout diffusés *via* la distribution de flyers et posters, et les liens

Tableau 1 : Résultats de la passation de l'enquête SAFEDUC en fonction des deux sites

	Sciences Po	UPCité	Total
Population cible	14837	53831	68668
Participations ^a	2958 (19.9%)	2592 (4.8 %)	5550 (8.1 %)
Questionnaires terminés	2556 (17.2%)	2093 (3.9 %)	4649 (6.8 %)
Abandons ^b	402 (13.6%)	499 (19.3 %)	901 (16.2 %)

^aSont compté-es en participant-es l'ensemble des étudiant-es s'étant authentifié-es au moins une fois.

^bEn % du nombre de participations.

Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

d'invitation ont été essentiellement distribués par des e-mails institutionnels. La diffusion par e-mail a donc été plus efficace à Sciences Po qu'à UPCité, tandis que la diffusion du QRcode (affiches, flyers, présentation en amphi) semble avoir produit davantage d'effet chez les étudiant-es d'UPCité. Pour autant, la majorité des répondant-es ont participé à l'enquête grâce à l'envoi des e-mails, même si les rappels visuels par affichage ont aussi pu servir d'incitation indirecte.

Ces écarts sont en partie dus à des pratiques propres à chaque établissement. À Sciences Po, les élèves ont l'obligation d'utiliser leur boîte e-mail institutionnelle pour leurs démarches internes à l'établissement. Il est rare que l'adresse e-mail institutionnelle occupe une position aussi centrale dans les établissements universitaires, comme cela a été observé sur d'autres enquêtes de prévalence (Lebugle et al., 2018 : 4-7 ; et Lebugle et al., 2020 : 266-267, pour les enquêtes Virage Université).

La taille et l'organisation des deux institutions expliquent également ces écarts de participation (Annexe 1 ; Annexe 2). UPCité compte quatre fois plus d'étudiant-es que Sciences Po. Issue de la fusion de plusieurs universités, UPCité s'étend sur de multiples sites. Elle regroupe également un plus grand nombre de filières que Sciences Po, certaines impliquant des périodes hors de l'université et/ou sans consultation régulière des e-mails, notamment pour les filières en santé ou celles plus fréquemment en alternance. Il a donc été plus difficile de faire connaître l'enquête à grande échelle au sein d'UPCité. La diffusion de l'enquête de manière homogène à l'ensemble des entités y a été moins efficace qu'à Sciences Po. Enfin, d'autres consultations auprès des étudiant-es d'UPCité étaient menées en parallèle de l'enquête SAFEDUC, ce qui a réduit la visibilité et l'incitation à répondre à notre questionnaire. La diffusion de flyers sur les différents sites a permis de stimuler le taux de réponse dans cet établissement, tandis que les relances par e-mail n'ont eu que peu d'effet (figure 1). Néanmoins, l'incitation par e-mail au sein de la faculté de santé a eu un fort effet, il s'agissait d'un mail envoyé par la faculté (et non l'université) dans une période de forte médiatisation du #Metoo à l'hôpital.⁹

À Sciences Po, plus de 1 000 questionnaires ont été complétés le jour de l'envoi du premier e-mail, témoignant de l'efficacité de la diffusion par e-mail au sein de l'institution. Cela reflète un intérêt marqué pour la thématique des VSS de la part des étudiant-es de Sciences Po. L'exposition médiatique dont l'institution a fait l'objet ces dernières années sur cette question explique en partie cette réactivité de la population étudiante. Les relances par e-mail ont induit des pics de réponses, certes moins importants que

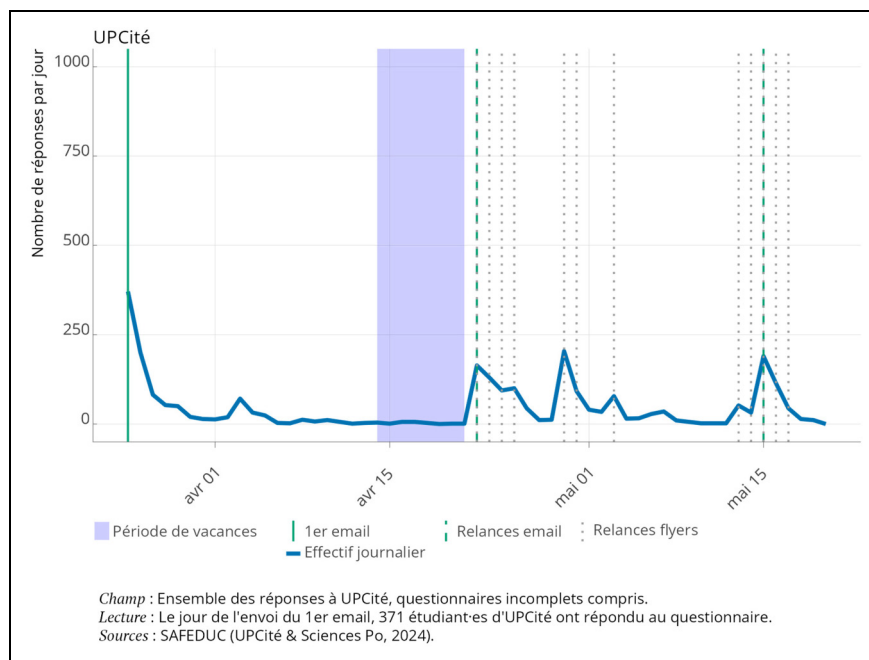


Figure 1: Calendrier de la passation et nombre de réponses au questionnaire à UPCité

celui du jour d'ouverture de l'enquête, mais néanmoins significatifs. En revanche, la distribution de flyers sur site ne semble pas avoir eu d'impact majeur sur la participation à l'enquête (figure 2).

Les abandons

L'analyse des 901 questionnaires incomplets met en évidence les étapes du questionnaire les plus susceptibles d'entraîner un abandon. Elle permet également d'identifier les différences de profils entre les participant·es ayant interrompu leur réponse et ceux ayant complété le questionnaire. La plupart des personnes ayant commencé à répondre au questionnaire, sans toutefois le compléter, ne s'arrêtent pas aux premières questions. Elles abandonnent le plus souvent au milieu du processus. La médiane se situe à 44.5% de complétion du questionnaire. Cependant, cette mesure du taux de progression dépend des réponses apportées aux questions filtres et ne peut être comparée qu'entre des individus ayant répondu de manière identique à ces filtres. Par exemple, une personne déclarant avoir subi des violences devra répondre à davantage de questions qu'une personne n'en déclarant pas. Ainsi, une personne ayant déclaré des violences présentera un niveau de progression moindre, puisqu'elle accède à des questions supplémentaires portant sur ces violences.

Identifier les questions précises qui conduisent les participant·es à abandonner le questionnaire permet de mieux comprendre les raisons de ces interruptions et d'optimiser le questionnaire pour une prochaine enquête. La majorité des abandons (63,6%) se

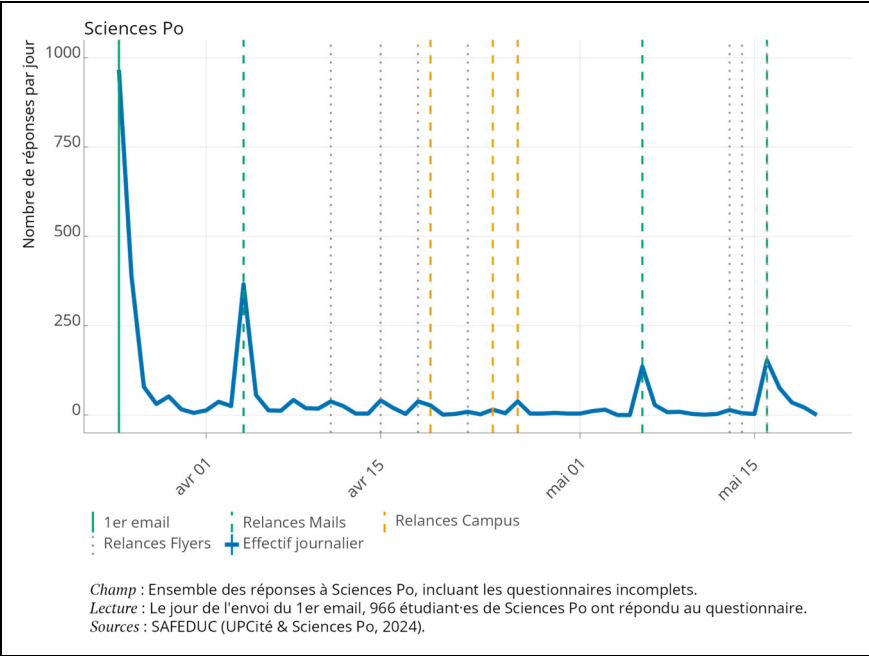


Figure 2: Calendrier de la passation et nombre de réponses au questionnaire à Sciences Po

produisent au cours des modules portant sur les informations personnelles et les conditions de vie étudiante¹⁰, soit avant l'entrée dans le module relatif aux violences. Ces deux modules auraient été considérablement réduits si l'appariement avec les données administratives avait été possible, ce qui aurait potentiellement augmenté la taille de l'échantillon de 10%. 46,4% de l'ensemble des abandons surviennent au niveau des modules portant sur les violences.¹¹ Ils comportent des questions sensibles, des textes plus longs et une présentation sous forme de matrices, qui peuvent décourager les répondant-es.

Si la sensibilité des questions contribue en partie aux abandons, la longueur des questions et l'utilisation de matrices dissuadent de nombreuses personnes de mener le questionnaire à son terme. Les abandons sont particulièrement fréquents lorsque les questions prennent la forme d'une série d'échelles regroupées dans un grand tableau. 28% des abandons ont eu lieu juste avant ou après la complétion d'une question de ce type. Au regard de ces résultats, les abandons semblent davantage liés à la longueur ou à la présentation des questions qu'à la sensibilité du thème. Cela s'explique en partie par le fait que les participant-es ont choisi de répondre à l'enquête en toute connaissance de cause puisque le thème était explicite.

Les comportements d'abandon du questionnaire diffèrent aussi selon le genre (tableau 2).¹² Les femmes sont légèrement sur-représentées parmi l'ensemble des abandons. Cette sur-représentation pourrait s'expliquer indirectement par la plus forte fréquence de victimation féminine : en moyenne, les répondantes déclarent plus souvent des violences que

Tableau 2: Module d'abandon dans le questionnaire selon le genre

	Info. personnelles	Cond. de vie étudiante	Prévalence VSS	Contexte et conséquences
Total	145 (16.1%)	338 (37.5%)^a	133 (14.8%)	285 (31.6%)
Femme	72 (11.2%)	236 (36.7%)	100 (15.6%)	235 (36.5%)
Homme	41 (20.2%)	91 (44.8%)	30 (14.8%)	41 (20.2%)
Autre ou Refus	32 (58.2%)	11 (20%)	3 (5.5%)	9 (16.4%)

^a*Note de lecture :* 37,5% (soit 338 sur 901) des répondant·es ayant renoncé à remplir le questionnaire entièrement ont abandonné au module portant sur les conditions de vie étudiante.
Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

les hommes et se voient alors proposer des questions supplémentaires (description, contexte, conséquences), ce qui allonge le temps de complétion et rend l'exercice plus coûteux. Autrement dit, elles ont en moyenne des questionnaires plus longs et potentiellement plus fastidieux, ce qui peut contribuer aux arrêts. Pour autant, la majorité atteignent le module de victimation : ainsi, parmi les questionnaires inachevés par des femmes, 63,5% ont complété les modules « informations personnelles et académiques » et « exposition aux violences » avant l'arrêt (tableau 2) : les participantes tiennent donc à déclarer les violences vécues, mais peuvent être découragées par les questions complémentaires qui s'ajoutent.

Les hommes sont quant à eux sous-représentés parmi les abandons. Étant en moyenne moins souvent victimes que les femmes, nombre d'entre eux n'ont pas à traiter les modules détaillés : pour les non-victimes, le questionnaire est plus court et son achèvement moins coûteux. Cependant, 65% de leurs abandons ont lieu avant la fin des questions sur les conditions de vie étudiante, donc en amont du module VSS. Ceci peut s'expliquer par le fait que les étudiants sont, en moyenne, moins sensibilisés que les étudiantes aux questions de VSS : certains commencent donc la complétion avec un intérêt limité et se démotivent rapidement.

Pour les personnes se déclarant ni « femme » ni « homme », les abandons se concentrent dès le premier module « informations personnelles », qui inclut entre autres les items d'identité de genre et d'orientation sexuelle. Leur part parmi les abandons est proche de leur part dans l'échantillon. Ici, le critère de victimation semble moins explicatif : bien que ces personnes soient, en moyenne, plus souvent victimes que les hommes, elles interrompent la complétion avant même d'atteindre le module VSS. Une explication plus probable tient aux items d'identités de genre et sexuelle, susceptibles de freiner la poursuite dès l'entrée du questionnaire. Ce constat appuie l'importance de porter une attention particulière à la formulation de ces questions, essentielles dans une enquête sur les VSS.

Les interprétations présentées demeurent en partie hypothétiques : les effectifs sont faibles et les écarts observés doivent être considérés avec prudence.

L'étude des abandons permet de mieux cerner les écueils de l'enquête. La suite de l'analyse statistique mobilise exclusivement les 4 649 questionnaires complets.

Les biais de représentativité

Taux de réponse selon les différentes entités

Trois grandes facultés d'UPCité

Au sein d'UPCité, la faculté des *Sciences* et l'IPGP (*Institut de Physique du Globe de Paris*), ainsi que la faculté *Sociétés et Humanités* présentent des taux de participation proches de 5%, avec respectivement 4,9% et 4,8%. Le taux de participation dans la faculté de *Santé* dépasse à peine les 3%. La passation de SAFEDUC ayant eu lieu au moment des révélations de VSS au sein des professions de santé avec l'émergence du *#Metoo hôpital*, un taux de réponse plus élevé aurait pu être attendu. Plusieurs facteurs difficiles à démêler expliquent ces écarts de complétion : effets de composition de la population enquêtée, modes de passation et de diffusion de l'enquête qui varient selon l'entité. Pour certaines entités, les enseignant-es, les associations ou les étudiant-es se sont particulièrement impliqué-es dans la diffusion de l'enquête. Enfin, les caractéristiques individuelles de chaque sous population (genre, âge, cursus suivi, origine sociale etc.) peuvent expliquer les différences de taux de réponse.

Ces écarts s'expliquent aussi en partie par des biais dans le mode de diffusion, car la sollicitation via les adresses e-mail institutionnelles tend à favoriser les étudiant-es qui consultent régulièrement leur messagerie, excluant potentiellement celles et ceux qui le font moins souvent ou qui sont dans une période particulière de leur cursus de formation (stage, césure/pause, échange universitaire, examens, ...). Les parcours en santé, par exemple, induisent un rythme particulier, en partie lié au temps important accordé aux stages par rapport à d'autres formations.

Les campus de Sciences Po

Sciences Po dispose de campus dans sept villes : Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Paris, Poitiers, Reims.¹³ Les campus en région n'accueillent que des étudiant-es de collège universitaire de première ou deuxième année d'étude. Les étudiant-es en troisième année effectuent un échange à l'étranger, et les campus accueillent une cohorte d'étudiant-es étrangers, campus de Paris compris. Les étudiant-es en quatrième ou cinquième année étudient tout-es sur le campus de Paris.

La participation à l'enquête est inégalement répartie entre ces campus (figure 3). Dijon, Nancy et Poitiers se placent en tête des campus les plus participants, avec des taux de réponse supérieurs à 20%. Les taux de participation les plus faibles se situent à Reims, Menton et au Havre (entre 12% et 14%). Ces taux restent néanmoins élevés comparativement aux autres enquêtes de prévalence auprès de la population étudiante.

Taux de réponse selon l'année d'étude

Le taux de réponse varie aussi selon le niveau d'étude dans les deux établissements (figure 4).

À UPCité, le taux de réponse des étudiant-es en première année est assez faible (3%). Il double pour les étudiant-es en deuxième année (6%) et diminue progressivement pour chaque niveau d'étude supplémentaire. La population de première année est plus importante que les autres ce qui ne facilite pas une diffusion homogène de l'enquête et peut

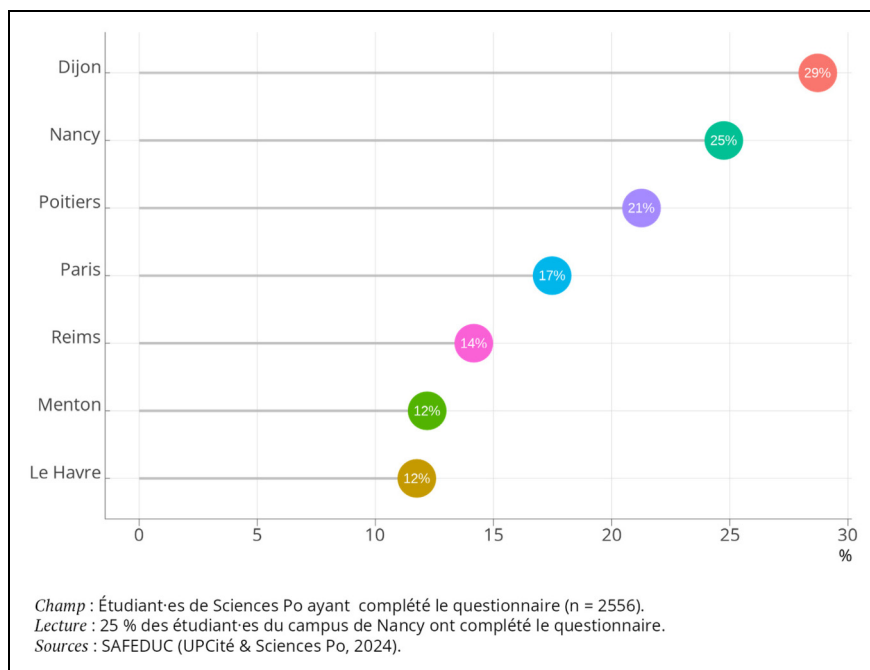


Figure 3: Taux de participation à Sciences Po selon le campus

expliquer le taux de participation plus faible. Par ailleurs, les premières années d'études peuvent être l'occasion d'arrêt d'étude, d'absentéisme et de réorientation de parcours : un certain nombre d'inscrit-es pourraient ainsi s'être éloigné-es de leurs études en cours d'année et n'être plus présent-es au moment de l'enquête en mars (à UPCité, le nombre d'inscrit-es en deuxième année chute de 38% comparativement à la première année). Enfin, il est possible que les étudiant-es en tout début de cycle se soient senti-es peu ou moins concerné-es par une enquête sur « les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur » compte tenu de leur entrée récente dans ce milieu. En revanche, le taux de participation élevé des étudiant-es en deuxième et troisième année peut s'expliquer par leur présence plus fréquente sur les campus que les masterant-es, en particulier ceux ayant été ciblés par les distributions de flyers. De même, le taux de participation plus faible des étudiant-es en fin de parcours universitaire peut s'expliquer par leur moindre fréquentation de ces lieux, notamment pour les doctorant-es.

À Sciences Po, on constate également des écarts selon le niveau d'étude (figure 4). Ainsi, environ 23% des étudiant-es en première année ont complété le questionnaire, ce taux chutant à 14% pour les étudiant-es de deuxième année puis à 11% pour les étudiant-es en troisième année, avant de remonter à des taux plus élevés pour les niveaux du master et doctorat. Ces différences peuvent s'expliquer par certaines caractéristiques de la formation de Sciences Po et par les calendriers spécifiques à chaque niveau d'étude.

Les étudiant-es en échange sont moins enclin-es à répondre à l'enquête que les autres. Or, l'ensemble des étudiant-es de niveau licence/bachelor effectuant une année d'échange

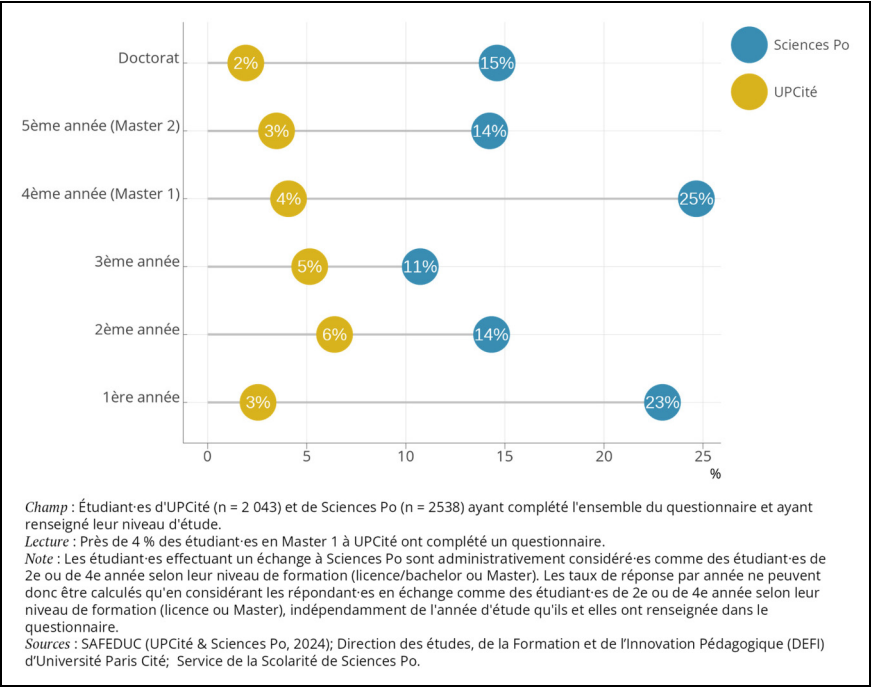


Figure 4: Taux de participation à UPCité et à Sciences Po selon l'année d'étude

à Sciences Po (plus de 1 000 en 2024) sont administrativement considéré-es comme des étudiant-es de deuxième année, y compris celles et ceux qui réalisent en réalité leur troisième année d'études. De même, les étudiant-es de niveau master en échange sont considéré-es comme des étudiant-es de quatrième année, y compris celles et ceux qui sont en réalité en cinquième année. Cela explique en partie la baisse du taux de réponse en deuxième et en première année de master. Si on exclut les étudiant-es en échange, les taux de réponse par année sont ainsi de 23% pour la première année, de 20% pour la deuxième année, de 11% pour la troisième, de 26% pour la quatrième (Master 1), de 14% pour les étudiant-es de cinquième année (Master 2).

Le taux de réponse plus faible des étudiant-es en troisième année est dû au fait que la plupart d'entre elles et eux sont en échange à l'étranger. Ils et elles n'ont donc pas été touchés par les supports de communication en présentiel.

Le taux de réponse plus élevé des étudiant-es en quatrième année s'explique en partie par leur localisation sur le campus de Paris, alors que les étudiant-es du collège universitaire (années 1 à 3) sont réparties sur les différents campus de Sciences Po (figure 4). L'équipe de recherche, basée à Paris, a mené une campagne de communication continue sur ce campus, alors qu'elle s'est déplacée pour une journée seulement dans les autres villes. Le taux de réponse moins élevé des Master 2 s'expliquerait par leur moindre présence sur le campus, car la plupart suivent un stage durant le second semestre et ont pu être moins touchés par la communication autour de l'enquête.

Tableau 3: Représentation des catégories de genre parmi les répondant·es

Vous vous définissez comme...	UPCité		Sciences Po		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
une femme	1 546	74	1 752	69	3 298	71
un homme	463	22	747	29	1 210	26

^aInclut les personnes n’ayant pas souhaité répondre.
Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024).

Ces résultats confirment l’importance de multiplier les supports de communication, non seulement en ligne, mais aussi en présentiel, notamment par la distribution de flyers, en tenant compte des habitudes des étudiant·es, qui peuvent varier selon les cursus et les années d’étude. Il convient donc de choisir soigneusement le calendrier de passation.

Genre de la population répondante

Les femmes ont davantage répondu au questionnaire que les hommes. Cette surreprésentation est classique dans les enquêtes par questionnaire en général (Bozon, 1995 ; Tetaz et Federico, 2023), et dans les enquêtes de prévalence des VSS en particulier, car elles sont davantage sensibilisées à ces questions. La surreprésentation des femmes dans l’échantillon était donc attendue.

Les femmes représentent environ 65% de la population étudiante globale dans les deux institutions, contre 71% dans l’échantillon (presque 74% dans l’échantillon d’UPCité et 69% dans celui de Sciences Po, tableau 3). Si on exclut les personnes non-binaires ou préférant un autre terme, les femmes ont 1,76 [1,58;1,95] fois plus de chances de répondre au questionnaire que les hommes à UPCité contre 1,31 [1,19;1,43] fois pour Sciences Po. Les personnes non-binaires ou préférant un autre terme, ou encore n’ayant pas souhaité répondre à leur identification genrée représentent environ 4% des répondant·es à UPCité et 2,2% à Sciences Po ; il n’est pas possible d’évaluer leur part dans la population étudiante de chaque institution faute d’information administrative disponible (voir la section “Traiter l’inadéquation de la mesure de genre”).

L’origine sociale des répondant·es

Selon la catégorie socio-professionnelle des parents

En termes d’origine sociale¹⁴, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent une part importante de l’échantillon : 59% des répondant·es de Sciences Po et 51% des répondant·es d’UPCité déclarent que leur parent 1 appartient à cette profession et catégorie socio-professionnelle (PCS). Ils et elles sont surreprésenté·es au sein de l’échantillon, étant donné qu’ils représentent 50% de la population étudiante de Sciences Po et contre 42% de la population d’Université Paris Cité (soit 9 points de pourcentage d’écart pour les deux établissements ; figure 5, figure 6).

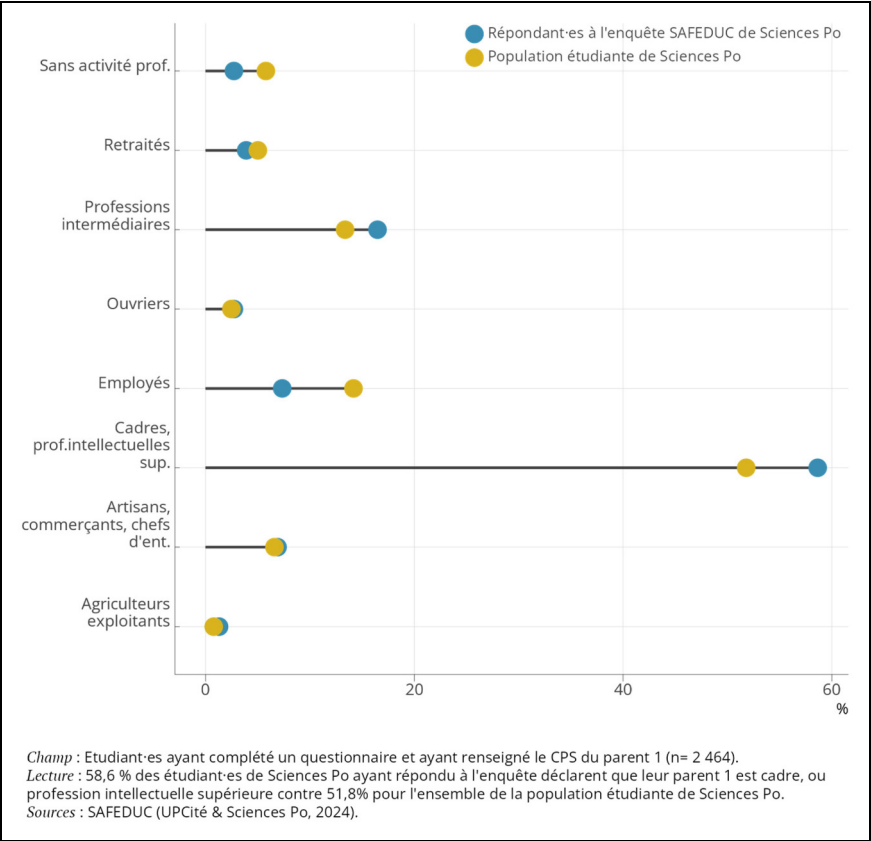


Figure 5: L'origine sociale des personnes répondantes de Sciences Po

L'écart constaté entre les deux établissements au sein de l'échantillon est cependant cohérent avec les écarts constatés entre les deux populations étudiantes.

Il en est de même pour les enfants de profession intermédiaire. 17% des répondant-es de Sciences Po et 14% des répondant-es d'UPCité déclarent que leur parent 1 appartient à cette PCS. On retrouve ici une légère surreprésentation de cette catégorie au sein des deux établissements, étant donné qu'ils et elles représentent 13% des étudiant-es de Sciences Po, contre 10% à UPCité. Malgré cette surreprésentation, l'écart entre les deux établissements au sein de l'échantillon est cohérent avec la structure de leur population respective.

Les étudiant-es déclarant que leur parent 1 est employé-e représentent 14% de la population générale de Sciences Po et 15% de la population générale d'UPCité. Si l'échantillon d'UPCité présente la même proportion (15%), celui de Sciences Po n'en compte que 7%. Les fils et filles d'employé-es semblent donc spécifiquement sous-représenté-es dans l'échantillon de Sciences Po, ce qui indique un biais significatif de participation à l'enquête propre à Sciences Po (figure 5 ; figure 6). L'échantillon d'UPCité se caractérise en revanche par une légère

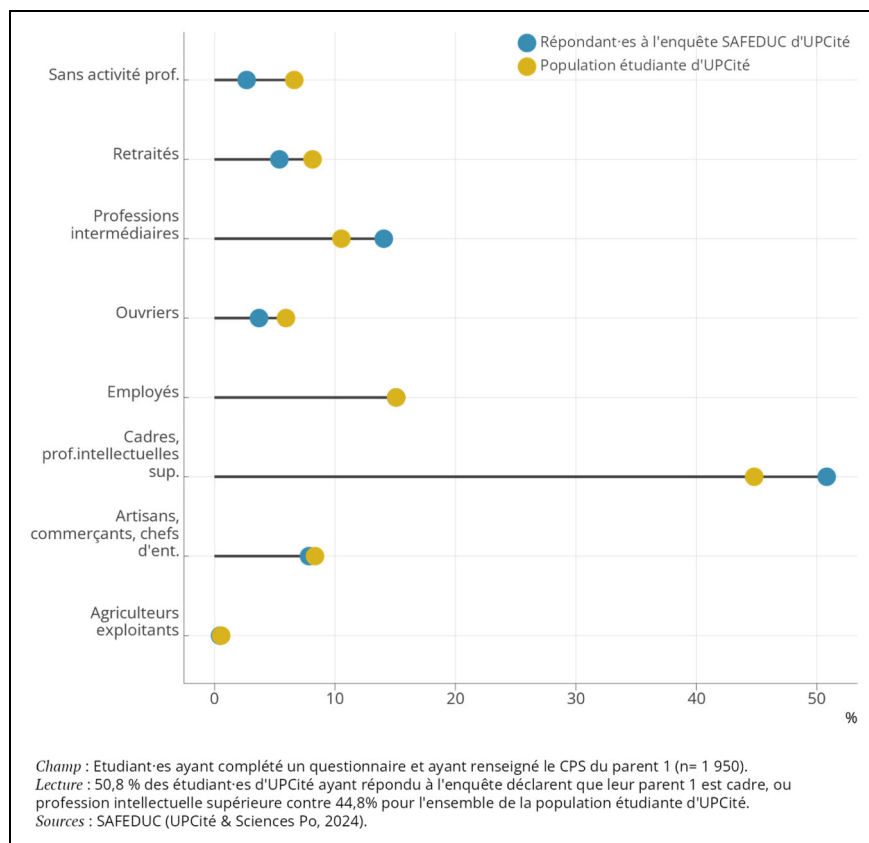


Figure 6: L'origine sociale des personnes répondantes à UPCité

sous-représentation des fils et filles d'ouvriers (de l'ordre de 2 points de pourcentage). Au sein des deux échantillons, on retrouve aussi une sous-représentation des fils et filles de retraités (1 point de pourcentage à Sciences Po, 3 points à UPCité) et de personnes sans activité professionnelle (3 points à Sciences Po, 4 points à UPCité). Concernant les deux dernières catégories, ces écarts pourraient peut-être s'expliquer par un report de la réponse à la dernière profession exercée par le parent concerné.

Le sous-échantillon de répondant-es de Sciences Po présente une part plus importante de fil·les de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires qu'UPCité. Ces différences s'expliquent en partie par des différences de compositions entre les deux populations, la population de Sciences Po étant issue de milieux sociaux plus favorisés que celle d'UPCité.

Selon le statut de boursier

Les étudiant-es peuvent percevoir une aide monétaire de l'État versée par le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) pour poursuivre leurs études

lorsque les revenus de leurs parents sont faibles au regard d'un barème précis. Il existe huit niveaux de bourses CROUS sur critères sociaux.¹⁵ L'information relative à la perception de ce type de bourse est complémentaire de celle issue de la PCS, car elle mesure plus précisément la situation matérielle de la personne.

La part de personnes déclarant percevoir une bourse CROUS dans l'échantillon des répondant-es diffère de celle de la population cible. À UPCité, on compte 18,5% de bénéficiaires d'une bourse CROUS contre 17% à Sciences Po. Au sein de l'échantillon SAFEDUC, les étudiant-es déclarant percevoir une bourse CROUS sont surreprésenté-es : 23% des répondant-es déclarent ainsi être boursier du CROUS (26% à UPCité et 21% à Sciences Po). Les personnes déclarant percevoir une bourse CROUS ont 1,4 [1,2; 1,5] fois plus de chances que les autres de répondre au questionnaire à Sciences Po et 1,6 [1,4 ; 1,7] fois plus à UPCité.

Au sein de l'échantillon SAFEDUC, les répondant-es boursier-ères CROUS ne déclarent pas les mêmes échelons, c'est à dire le même montant d'aide financière.¹⁶ La proportion de répondant-es déclarant une bourse d'échelon 1 à 7 (contre l'échelon 0) est plus importante à UPCité qu'à Sciences Po (15,4% contre 13,6%). En l'absence de données administratives décrivant l'échelon du statut de boursier au sein des deux établissements, il est impossible d'estimer si cet écart est le fruit de différences entre les populations étudiantes des deux établissements ou de biais d'échantillonnage.¹⁷ Selon la première explication, UPCité accueillerait ainsi une population moins favorisée que Sciences Po.¹⁸ Selon la seconde, les étudiant-es les plus précaires auraient davantage répondu au sein d'UPCité qu'à Sciences Po. Les deux explications peuvent d'ailleurs se cumuler.

Le mode de diffusion de l'enquête peut expliquer une partie de ce biais. En effet, les distributions de flyers ont été plus efficaces à UPCité qu'à Sciences Po. Ces distributions ont surtout été réalisées dans les cafétérias gérées par le CROUS et les restaurants universitaires, qui offrent aux étudiant-es un accès à des repas à un tarif subventionné (HCFEA, 2024). Il est possible que ces distributions ciblées aient permis de faire connaître l'enquête à des personnes plus précaires que la moyenne de la population étudiante de chaque établissement, car sur-représentées parmi les utilisatrices de ce mode de restauration. Cela pourrait expliquer en partie la sur-représentation plus générale des étudiant-es boursier-es au sein des deux échantillons, car le statut de boursier ouvre droit à un tarif réduit (1 euro) relativement à celui déjà subventionné pour l'ensemble de la population étudiante (3,30 euros).

Redresser l'échantillon des répondant es

Les méthodes de pondération

Malgré les efforts de conception du protocole de passation pour limiter les biais, la section précédente a montré que les caractéristiques des répondant-es à l'enquête diffèrent de celles de la population cible (les étudiant-es de Sciences Po et d'UPCité). Nous présentons les méthodes de pondération existantes, celle utilisée pour redresser l'échantillon SAFEDUC, sa mise en application et ses limites.

S'agissant des répondant-es ayant commencé à répondre au questionnaire sans aller au bout, il est théoriquement possible de corriger ce type de non-réponse en appliquant des

techniques telle que l'imputation statistique. Cela consiste à estimer les réponses manquantes en se basant sur les réponses déjà fournies et les caractéristiques des répondant-es. Dans SAFEDUC la non-réponse partielle est limitée car toutes les réponses étaient obligatoires (des modalités "*Ne souhaite pas répondre*" ou "*Ne sais pas*" étaient proposées). La non-réponse partielle concerne donc uniquement les 901 questionnaires entamés étudiés préalablement (voir la section "les abandons"), et ne sera pas corrigée par manque d'informations individuelles. S'agissant de la non-réponse totale (incluant les individus n'ayant pas entamé la complétion), par construction, l'enquête ne fournit aucune information sur ces individus. Cependant, il est possible de redresser l'échantillon pour corriger, en partie, les biais de représentativité en s'appuyant sur des informations agrégées.

Statistiquement, on estime une pondération en comparant les caractéristiques de l'échantillon à celles connues de la population cible, telles que le sexe, l'âge, la filière ou le niveau d'études. Cela permet d'ajuster le poids des réponses des sous-groupes sur ou sous représentés pour qu'ils correspondent à la structure réelle de la population. Par exemple, si les femmes de deuxième année représentent une proportion plus élevée parmi les répondant-es que dans la population étudiante, leur poids dans l'échantillon sera légèrement réduit pour que leur proportion corresponde à celle observée dans la population étudiante. L'objectif est ainsi de créer une population fictive de la même taille que la population étudiée dont les proportions sont les plus proches possibles de cette dernière. La pondération peut être adaptée en fonction des priorités de l'enquête. Il est possible de modifier les variables de pondération utilisées, de se concentrer seulement sur un sous-échantillon (une filière, un établissement, ...) ou d'utiliser la pondération seulement pour l'estimation de certaines variables (Davezies et D'Haultfoeuille, 2009). La qualité de la pondération dépend de plusieurs facteurs. La taille de l'échantillon joue un rôle crucial. La conception de l'enquête et le protocole de passation constituent donc des éléments importants. De même, la qualité et la quantité des informations disponibles sur l'échantillon et la population accroît la précision de la pondération.

Différentes méthodes statistiques permettent de calculer ces poids. Si l'équipe de SAFEDUC avait pu apparier les données de l'enquête aux données administratives (voir la section "Maximiser le taux de participation"), elle aurait disposé d'informations individuelles sur l'ensemble de la population cible (répondante et non-répondante). Les biais de non-réponse auraient pu être corrigés de manière plus précise en estimant la probabilité de participation de chaque personne selon ses caractéristiques (genre, âge, ...) à partir de la méthode des groupes de réponse homogènes (Deroyon, 2017).

Ne disposant pas d'informations individuelles sur l'ensemble de la population, l'équipe a obtenu des informations agrégées sur la population cible de la part des services statistiques des deux institutions partenaires. Ces informations ont été extraites par les deux administrations à la date du lancement l'enquête. Les données utilisées décrivent ainsi exactement la cohorte étudiante à laquelle appartiennent les échantillons de chaque établissement au moment de l'enquête. Outre le genre, l'année d'étude, les campus et écoles pour Sciences Po (voir [Annexe 1](#)), les facultés pour UPCité, le statut boursier CROUS, la PCS du parent 1 et du parent 2, certains croisements de ces caractéristiques ont été fournis (comme le genre et l'année d'étude par exemple). À

partir de ces informations, la méthode de calage sur marges a été utilisée pour corriger la non-réponse totale de l'échantillon (Deville et Särndal, 1992 ; Sautory, 2018). S'agissant du genre, nous ne disposons que de deux modalités dans les données en population, "femme" ou "homme", nous n'avons donc pas pu redresser l'échantillon en tenant compte des personnes non-binaires ou celles qui utilisant un autre terme (voir la section "Traiter l'inadéquation de la mesure de genre").

Les biais de représentativité de l'échantillon au regard de certaines caractéristiques observables ont pu être corrigés pour l'année d'étude ou l'origine sociale, seulement partiellement pour le genre. Le biais de participation lié à la question des violences est quant à lui presque impossible à corriger : les personnes victimes de VSS peuvent être plus enclines à répondre à l'enquête que les non-victimes ou inversement et ceci indépendamment de leurs caractéristiques individuelles (voir "La méthode d'échantillonnage"). L'équipe de l'enquête Virage a par exemple identifié que, dans certains cas, le dispositif d'enquête a été perçu comme un espace de dénonciation (Lebugle et al., 2018 : 21), et pour d'autres, les victimes arrêtaient plus souvent la complétion et certains profils vulnérables ne participaient pas à l'enquête (Charrance et al., 2020). Ces éléments sont cruciaux à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'une telle enquête, tant pour sa conception et son protocole de diffusion que pour l'analyse des résultats. Les usages de la pondération au regard de ces biais sont discutés en dernière partie ("Pourquoi (et jusqu'où) pondérer ?").

Traiter l'inadéquation de la mesure de genre

Les données administratives ne fournissent pas d'information relative aux identités de genre au-delà des deux catégories "femmes" et "hommes". L'échantillon ne peut donc être redressé que sur la base de ces deux modalités alors que l'enquête permet aux personnes de se définir différemment. La question posée dans le questionnaire était la suivante :

Vous vous définissez comme...

- Une femme
- Un homme
- Une personne non-binaire
- Vous utilisez un autre terme
- Ne souhaite pas répondre

Cette formulation catégorielle ne permet pas de prendre en compte des identités de genre fluides (Magliozzi et al., 2016), mais elle évite la dichotomie habituelle "femme/homme". En outre, elle permet un calage direct pour les deux catégories "homme" et "femme" usuellement utilisées par les administrations. Plusieurs stratégies de pondération peuvent être adoptées pour prendre en compte les personnes ne se déclarant ni homme, ni femme (Kennedy et al., 2022 ; Urlacher, 2023).

La première proposition relève de l'imputation statistique utilisée pour remplacer des valeurs manquantes ou inadaptées. Cela reviendrait à assigner (aléatoirement par exemple) les modalités "homme" et "femme" aux individus ne s'identifiant à aucune de ces catégories. Cette invisibilisation statistique présente des enjeux éthiques évidents en plus de limites méthodologiques qui nuiraient à l'identification de l'effet

de l'identité de genre sur l'exposition aux violences. En effet, les personnes ne s'identifiant pas en tant qu'homme ou femme subissent des violences spécifiques et nombreuses, tout comme les minorités sexuelles (Beaubatie, 2023). Une imputation statistique est aussi possible, non pas au niveau de la variable de calage (ici le genre), mais directement au niveau de la variable de pondération. L'équipe québécoise de l'enquête PIECES propose par exemple d'imputer à la variable de pondération des personnes non-binaires la valeur centrale (par exemple 1 si les poids sont centrés autour de cette valeur-Bergeron et al., 2020).

Une deuxième approche consiste à imposer une nouvelle dichotomie genrée à l'échantillon : d'un côté, les hommes, et de l'autre, les "non-hommes". Cette catégorisation permet de mesurer la différence entre le masculin et l'*altérité*, une distinction qui pourrait s'avérer pertinente pour étudier l'exposition aux violences (Beauvoir, 1949 ; Butler, 2002 ; Delphy, 2010). Concrètement, cela reviendrait à regrouper les modalités "femme", "non-binaire", "autre terme" et "ne souhaite pas répondre" en une seule catégorie, les hommes constituant la seconde. Cette option présente l'avantage de conserver l'ensemble des individus dans le calcul de la pondération en alignant l'ensemble des "non-hommes" sur la modalité administrative "femme", mais elle limite encore une fois la possibilité d'identifier des effets différenciés entre les femmes et les autres identités de genre en matière d'exposition aux violences.

Finalement, nous avons retenu une approche alternative qui consiste à ne produire une pondération que pour les hommes et les femmes. Ainsi la variable binaire "homme"/"femme" est intégrée au calage sur marges permettant l'exploration des effets de la pondération sur les résultats. Parallèlement, des analyses descriptives non pondérées ont été réalisées pour les autres catégories de genre présentes dans l'échantillon. De cette manière, les individus s'identifiant autrement ne sont pas exclus de l'échantillon, mais la présentation des résultats diffère entre l'analyse pondérée et l'analyse non pondérée selon le groupe d'individus considéré.

Pondération par calage sur marges

Présentation de la méthode

Le calage sur marges est une méthode d'ajustement des poids de sondage visant à garantir que la distribution des variables auxiliaires dans l'échantillon corresponde exactement aux totaux connus de la population. Avec les informations agrégées dont nous disposons sur la population, il n'est pas possible de calculer une probabilité de participation *a posteriori*. Considérant que l'ensemble de la population a été contacté de la même manière, chaque individu a eu la possibilité de participer à l'enquête, un poids identique de départ est attribué aux individus de l'échantillon. Dès lors, l'enjeu du calage est double : il s'agit d'une part de respecter les proportions de chaque modalité des variables utilisées (genre, année d'étude, statut boursier, etc.) et d'autre part d'éviter de déformer la structure initiale de l'échantillon.

Il s'agit de calculer les poids ajustés w_i^* qui vérifient le programme de minimisation suivant :

$$\min_{w^*} \sum_i w_i G\left(\frac{w_i^*}{w_i}\right) \text{ sous la contrainte } \sum_i w_i^* x_{k,i} = T_k$$

- w_i correspond au poids de sondage, ou poids initial de l'individu i dans l'échantillon avant le calage
- w_i^* correspond au poids ajusté de l'individu i
- $x_{k,i}$ correspond à la réalisation de la variable auxiliaire X_k pour l'individu i
- T_k correspond au total de la variable X_k dans la population

La solution au programme est la suivante :

$$w_i^* = w_i F(\lambda^T x_i),$$

où λ est un vecteur traduisant les contraintes et F n'est pas la fonction G elle-même, mais l'inverse de sa dérivée : $F(t) = (G')^{-1}(t)$.

G mesure la distance entre le poids ajusté w_i^* et le poids initial w_i , et F est la fonction de calage qui, à partir de la condition de minimisation et des contraintes, fournit les poids ajustés. Le type de fonction de F joue un rôle dans la convergence et la vérification du programme. Le choix d'une fonction *logit* offre plusieurs avantages. D'abord, en imposant des bornes pour le rapport $\frac{w_i^*}{w_i}$, la méthode évite des valeurs de poids extrêmes. Ensuite, cette méthode non tronquée permet d'obtenir une adéquation parfaite entre l'échantillon et la population pour chaque variable incluse, avec une déformation raisonnable de la structure initiale de l'échantillon. Aussi, elle garantit la positivité et la convexité de G sur le domaine étudié.

Pour mettre en œuvre ce programme de calage, nous utilisons le package R Icarus (Rebecq, 2016). Nous disposons d'informations relatives au nombre d'étudiant-es selon l'année d'étude, le statut boursier, la PCS du parent 1, le campus et l'École du master pour Sciences Po et la faculté pour UPCité et le genre en deux modalités, femme/homme (voir la section "Traiter l'inadéquation de la mesure de genre"). Les variables disponibles pour le calage sur marges sont décrites ci-dessous pour chaque institution. Ces variables sont corrélées directement ou indirectement aux variables d'intérêt de victimation (VSS déclarées, contextes dans lesquels elles émergent et conséquences sur le parcours...).

- Pour Sciences Po :
 - Genre croisé avec l'année d'étude (de la première année du collège universitaire au doctorat, soit 12 modalités),
 - Campus (7 modalités),
 - Coursus (précisant l'école de Master et le statut d'échange, 10 modalités),
 - PCS du parent 1 (9 modalités),
 - Statut boursier CROUS (2 modalités).
- Pour UPCité:
 - Genre croisé avec l'année d'étude (de la licence 1 au doctorat, soit 12 modalités),
 - Faculté (4 modalités),
 - PCS du parent 1 (9 modalités),
 - Statut boursier CROUS (2 modalités).

Tableau 4 : Comparaison de la distribution des poids de calage entre UPCité et Sciences Po

	UPCité	Sciences Po
Min.	0.3	0.3
1st Qu.	0.5	0.6
Median	0.9	0.9
Mean	1.0	1.0
3rd Qu.	1.2	1.3
Max.	3.0	2.9

Champ : Étudiant·es d'UPCité et Sciences Po ayant complété un questionnaire.
Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024) ; Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'UPCité ; Service de la Sclolarité de Sciences Po.

Pour vérifier l’effet du calibrage, nous avons délibérément retiré une variable du programme initial. Ainsi, pour Sciences Po, le calibrage s’effectue en utilisant le genre croisé avec l’année d’étude, le statut boursier, la PCS du parent 1 et le campus, tandis que la variable “cursus” n’est pas incluse. Pour UPCité, la variable “faculté” a été exclue du calibrage. Icarus a été paramétré en utilisant les 4 marges de calage retenues pour Sciences Po et les 3 pour UPCité avec une fonction de distance logit et des bornes pour les poids de 0,3 à 3. Dans cette configuration, l’algorithme converge bien vers de nouveaux poids recalibrés.

Les poids ont été estimés sur l’échantillon des personnes ayant entièrement complété le questionnaire et pour lesquelles les variables de calage coïncident avec celles présentées ci-dessus (n = 4508). Il est cohérent de calculer les poids sur la population pour laquelle la variable d’intérêt, à savoir l’exposition aux violences, a été renseignée. D’autres options sont possibles selon l’objectif de la recherche.¹⁹

Vérifier la qualité du calage

Plusieurs critères permettent d’évaluer la qualité du calage sur marges (Joubert et al., 2023). Il est attendu que le rapport $\frac{w_i^*}{w_i}$ soit proche de 1 et que le quotient entre le rapport moyen et les rapports extrêmes soit proche de 3. Le tableau 4 indique que pour les deux institutions, ces critères sont respectés.²⁰ Les figures 7 et 8 montre les distributions des poids respectivement pour Sciences Po et UPCité et confirment qu’il n’y pas d’accumulation des poids aux extrêmes.

L’Effective Sample Size (ESS) mesure l’effet du calage sur les poids, c’est-à-dire la déformation de l’échantillon après ajustement des poids. Il est défini par la formule suivante :

$$ESS = \frac{(\sum w_i^*)^2}{\sum w_i^{*2}}$$

On considère qu’un ESS supérieur à 70% est acceptable (Joubert et al., 2023). Plus le critère est proche de 100 %, plus l’échantillon redressé garde l’information de l’échantillon brut et n’introduit pas de variance excessive. Un compromis entre la réduction des biais (obtenue grâce au redressement) et l’augmentation de la variance

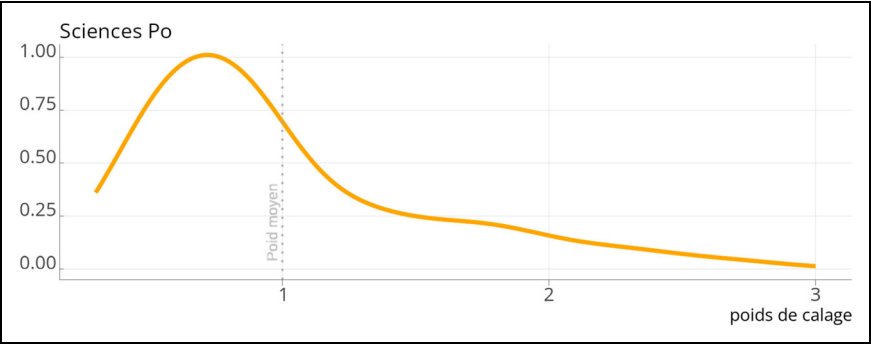


Figure 7: Distribution des poids individuels estimés pour caler l'échantillon de répondant es à la population cible (Sciences Po)

Champ : Étudiant·es de Sciences Po ayant complété un questionnaire.

Source : SAFEDUC (2024, UPCité-Sciences Po) ; Service de la Scolarité de Sciences Po.

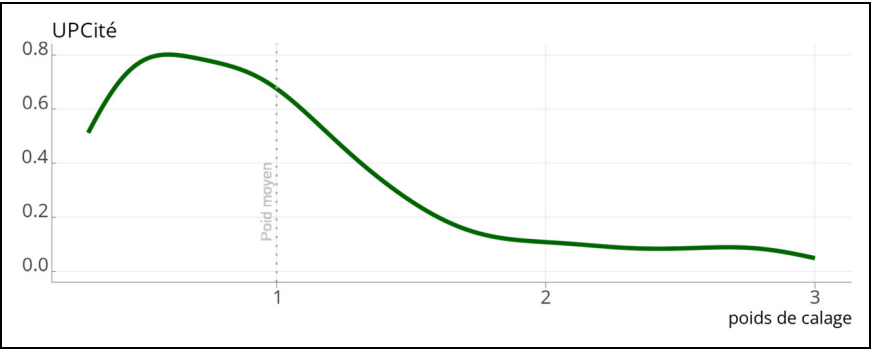


Figure 8: Distribution des poids individuels estimés pour caler l'échantillon de répondant es à la population cible (UPCité)

Champ : Étudiant·es d'UPCité ayant complété un questionnaire.

Source : SAFEDUC (2024, UPCité-Sciences Po) ; Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'UPCité.

(due à la dispersion des poids) doit être trouvé. Dans notre cas, ce critère s'élève à 73% pour UPCité et 77% pour Sciences Po.

Enfin, la qualité d'un redressement dépend de sa capacité à rapprocher les caractéristiques de l'échantillon de celles de la population de référence, non seulement pour celles utilisées pour le calage, mais également pour d'autres caractéristiques. Nous vérifions donc la capacité du calage sur marges à prédire le cursus/la faculté des étudiant·es.

S'agissant d'UPCité, les effectifs pondérés sont parfaitement calés pour le genre, l'année d'étude, la PCS du parent 1 et le statut boursier. Afin de s'assurer que la pondération ne déforme pas l'échantillon sur d'autres dimensions, nous utilisons les données administratives dont nous disposons sur la faculté d'appartenance : facultés de

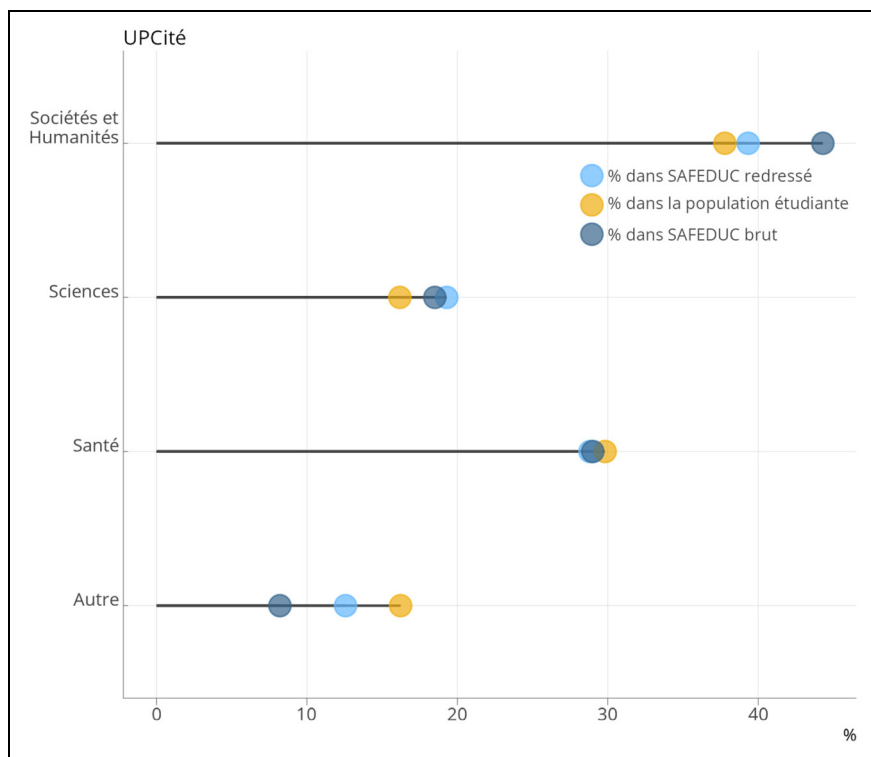


Figure 9: Comparaison du pourcentage d'étudiant es par faculté dans l'échantillon SAFEDUC redressé et dans la population étudiante d'UPCité

Champ : Étudiant-es d'UPCité ayant complété un questionnaire.

Source : SAFEDUC (2024, UPCité-Sciences Po) ; Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'UPCité.

santé, de sciences, de sociétés et humanités et autres. Le figure 9 montre la part de chaque faculté dans l'échantillon SAFEDUC non pondéré, dans la population cible (à savoir les étudiant-es d'UPCité) et dans l'échantillon redressé. La pondération prédit relativement bien la faculté bien qu'elle déforme légèrement l'échantillon pour la faculté des Sciences. Ainsi, le redressement converge parfaitement sans produire d'aberration sur d'autres variables (ici la faculté).

S'agissant de Sciences Po, les effectifs pondérés sont parfaitement calés pour le genre, l'année d'étude, la PCS du parent 1, le statut boursier, et le campus. Afin de s'assurer que la pondération ne déforme pas l'échantillon sur d'autres dimensions, nous utilisons les données administratives dont nous disposons sur le cursus suivi. Le figure 10 montre la part de chaque niveau du cursus dans l'échantillon SAFEDUC non pondéré, dans la population cible (à savoir les étudiant-es de Sciences Po) et dans l'échantillon redressé. La pondération redresse relativement bien le cursus, même si elle déforme légèrement l'échantillon pour l'École du Management et de l'Impact et, dans une moindre mesure, les écoles de droit et de la recherche. Ces résultats permettent de vérifier la qualité de

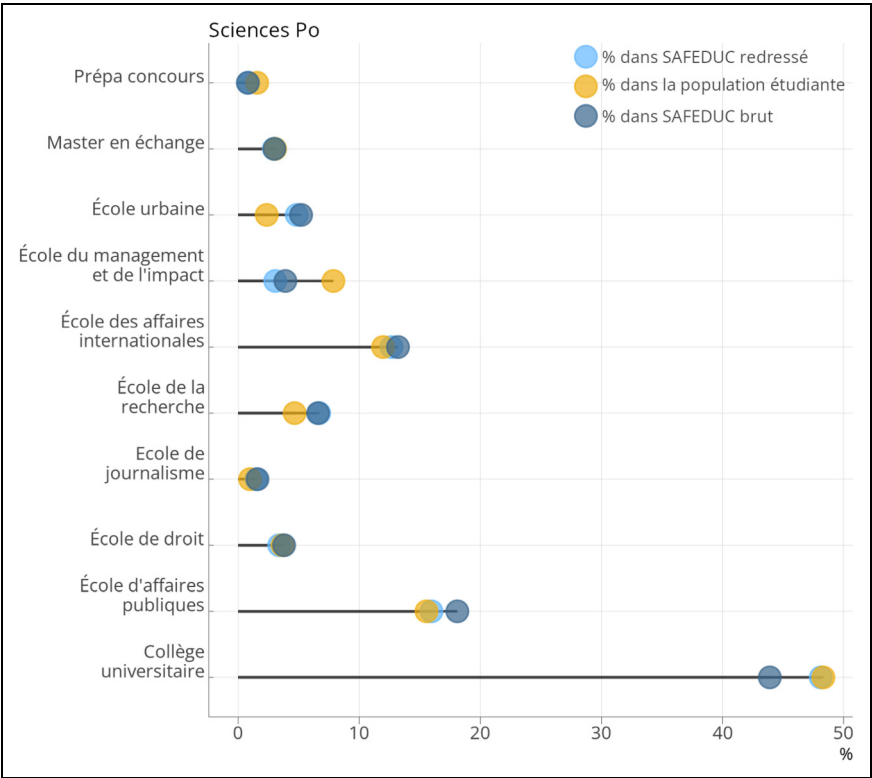


Figure 10: Comparaison du pourcentage d'étudiant es par cursus dans l'échantillon SAFEDUC redressé et dans la population étudiante de Sciences Po

Champ : Étudiant·es de Sciences Po ayant complété un questionnaire.
Source : SAFEDUC (2024, UPCité-Sciences Po) ; Service de la Sclolarité de Sciences Po.

la convergence du calage sur marges tout en s'assurant d'une bonne cohérence de la prédiction d'une variable connue (ici le cursus).

Ainsi les deux redressements, pour UPCité et pour Sciences Po, sont bien exécutés avec des programmes qui convergent parfaitement et produisent une déformation limitée de l'échantillon (au regard de l'ESS) et cohérente (d'après la prédiction des cursus pour Sciences Po et des facultés pour UPCité).

Enfin, il est important d'observer l'effet de la pondération sur la variable d'intérêt, ici la prévalence des VSS au sein de la population étudiante. L'analyse détaillée de la prévalence des VSS fait l'objet d'une recherche à part entière.²¹ Il ne s'agit pas ici de commenter ces résultats en tant que tels mais de documenter l'effet de la pondération. L'objectif est de discuter la robustesse des taux qui seront présentés en matière de prévalence des VSS dans les travaux suivants (pour plus de détails sur d'autres aspects méthodologiques, en particulier sur la classification des différents types de violences, voir Coutolleau et al., 2025). Il s'agit également de discuter les méthodes et l'analyse déployées dans le cadre d'une telle enquête.

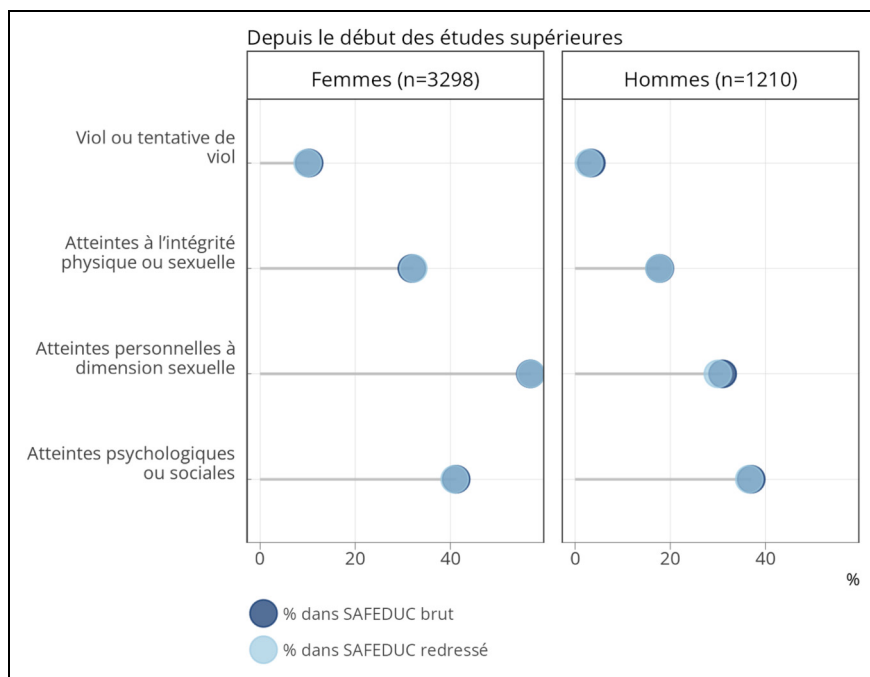


Figure 11: Taux de prévalence des VSS avec et sans pondération selon le type de violences déclarées et selon le genre

Champ : Étudiant·es d'UPCité et de Sciences Po ayant complété un questionnaire et ayant déclaré s'identifier à une femme ou un homme (n = 4508).

Lecture : Le taux brut de prévalence de violences du type viol ou tentative de viol survenues depuis le début des études supérieures déclarées par les femmes est de 10,3% dans l'échantillon brut contre 10% dans l'échantillon redressé.

Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024) ; Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'Université Paris Cité ; Service de la Scolarité de Sciences Po.

Les figure 11 et figure 12 montrent que respectivement pour le genre (en deux modalités femme/homme) et pour le statut boursier CROUS, le taux de prévalence des différentes catégories de VSS varie peu selon qu'il soit calculé à partir de l'échantillon brut ou l'échantillon pondéré.

Pourquoi (et jusqu'où) pondérer ?

Cette dernière partie revient sur le bien-fondé de la pondération dans le contexte particulier de l'enquête SAFEDUC, une enquête en ligne reposant sur la participation volontaire et portant sur un sujet sensible. Le calage sur marges mobilisé ici est une méthode notamment développée pour des enquêtes de statistique publique, où le protocole d'échantillonnage et les modes de contact sont maîtrisés. Dans notre cas, ces outils doivent être discutés à la lumière d'un cadre d'enquête différent et qui invite à examiner les effets de la pondération présentés précédemment et les usages qu'on peut en faire.

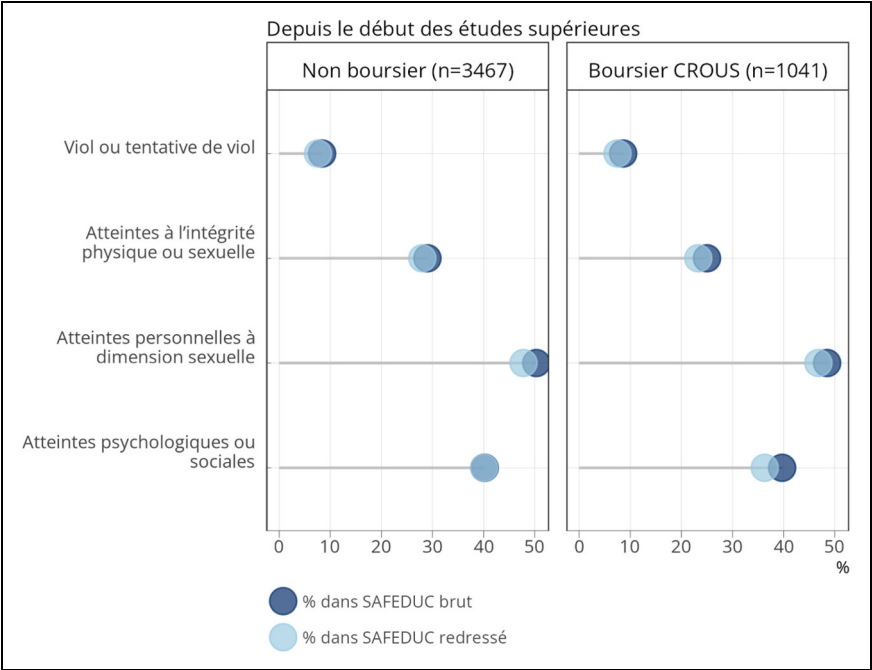


Figure 12: Taux de prévalence des VSS avec et sans pondération selon le type de violences déclarées et selon le statut boursier

Champ : Étudiant-es d'UPCité et de Sciences Po ayant complété un questionnaire et ayant déclaré s'identifier à une femme ou un homme (n = 4508).

Lecture : Le taux brut de prévalence de violences du type viol ou tentative de viol survenues depuis le début des études supérieures déclarées par les personnes ayant le statut boursier CROUS est de 8,6% dans l'échantillon brut contre 7,5% dans l'échantillon redressé.

Source : SAFEDUC (UPCité & Sciences Po, 2024) ; Direction des études, de la Formation et de l'Innovation Pédagogique (DEFI) d'Université Paris Cité ; Service de la Scolarité de Sciences Po.

Pour viser une estimation correcte d'indicateurs tels que la prévalence d'un phénomène, Davezies et D'Haultfoeuille (2009) recommandent de pondérer l'échantillon lorsque la sélection des répondant-es est bien expliquée par les variables utilisées pour le calage. Dans ce cas, les estimateurs pondérés sont plus robustes bien que parfois moins précis si l'estimateur non pondéré était déjà valide. Dans le cas d'indicateurs simples, comme la moyenne, qui dépendent de la composition de l'échantillon, le calage permet de rapprocher cette composition de celle de la population cible.

Les figures 10 et 11 montrent un écart faible entre les taux de prévalence calculés sur la population des répondant-es et ceux calculés sur la population redressée par calage sur marge. Cette stabilité n'est pas incompatible avec le cadre de Davezies et D'Hautefoeuille : si la participation varie surtout selon les caractéristiques observées utilisées dans le calage (genre croisé avec année d'étude, origine sociale, cursus, statut boursier), l'ajustement corrige correctement la distorsion de composition bien qu'elle apparaisse limitée sur les dimensions présentées. Si l'hypothèse selon laquelle la participation à l'enquête dépend essentiellement des variables des calages utilisées est vérifiée,

il est recommandé de pondérer l'échantillon pour estimer la prévalence aux regards des recommandations des économètres.

Cependant, le cadre de SAFEDUC soulève un problème de non-réponses qui ne peuvent pas être directement corrigées par la pondération. Elles sont dites *non-réponses non-ignorables*. Dans une enquête sur les VSS, la participation peut être liée au vécu de violences : certaines personnes victimes répondent davantage ; d'autres peuvent vouloir éviter le questionnaire. Le sens et l'ampleur de ce biais sont inconnus et peuvent se compenser. Le redressement de l'échantillon par l'application d'une pondération ne permet pas de corriger ces biais faute d'informations supplémentaires sur le mécanisme de réponse. Dans ce cas, Davezies et D'Hautfoeuille recommandent de travailler avec des modèles de sélection ou un calage généralisé qui nécessitent un niveau d'information supplémentaire, notamment sur les non-répondant-es et sur les canaux de contacts des participant-es.

Cette approche est adaptée à de grandes enquêtes de la statistique publique pour lesquelles les modes de passation sont contrôlés et auxquelles peut s'ajouter une information auxiliaire, portant sur des thématiques peu sensibles. Ce cadre ne correspond pas à l'enquête SAFEDUC pour laquelle la participation est volontaire, les informations sur les non-répondant-es sont agrégées et limitées. En outre, le sujet de l'enquête, l'exposition aux VSS, implique un biais de participation dont le sens est incertain (Charrance et al., 2020 ; Lebugle et al., 2018 : 21). Ces faiblesses auraient pu être en partie corrigées s'il avait été possible d'apparier les données de l'enquête avec les données administratives. Cette option a dû être écartée pour des raisons juridiques (Coutolleau et al., 2025). Enfin, même si cet appariement avait été possible, l'identité de genre, variable centrale pour pondérer des enquêtes sur les VSS, n'aurait pas pu faire l'objet d'un redressement car le genre n'est renseigné que de façon binaire dans les sources administratives des deux institutions.

En conséquence, dans un cadre contraint comme celui de SAFEDUC, nous recommandons de travailler à la fois avec l'échantillon brut et l'échantillon pondéré pour construire des bornes minimales et maximales de prévalence plutôt qu'un résultat unique. Si les informations sur les catégories de genre ne permettent pas de caler l'échantillon sur la variable relative à l'identité de genre, comme c'est le cas pour SAFEDUC, nous recommandons d'utiliser les données non pondérées pour les analyses qui visent à identifier des effets de victimation et décrire des trajectoires de victimes, afin d'inclure les personnes ne s'identifiant ni comme femme ni comme homme.

À plus long terme, un travail économétrique pour documenter le lien entre victimation et participation dans le cas d'enquête sur les violences pourrait être réalisé. Cela suppose de collecter des informations individuelles sur répondant-es et non-répondant-es permettant de construire un protocole d'échantillonnage robuste. Par exemple, une affectation aléatoire de canaux de communication (e-mail, information en cours, espace étudiant en ligne), ou de date de contact, avec traçage exhaustif pour chaque individu de la population. Ces informations correspondraient précisément à celles recommandées par Davezies et D'Hautfoeuille (2009) pour traiter les *non-réponses non-ignorables*.

Conclusion

L'enquête SAFEDUC contribue à une meilleure compréhension de l'ampleur des violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein de la population étudiante de deux grands

établissements français de l'enseignement supérieur. Elle permet également de documenter les contextes dans lesquels elles surviennent. Pour garantir la fiabilité de la mesure de ces violences, le protocole d'enquête doit être rigoureux, adapté à la population étudiée, et capable de réduire les biais inhérents à toute enquête fondée sur le volontariat des répondant-es.

Cet article présente les choix méthodologiques réalisés pour produire un échantillon de qualité. Une attention particulière a été portée aux arbitrages faits pour réduire autant que possible les biais d'échantillonnage avant, pendant et après la passation. En amont, une connaissance approfondie de la population – incluant ses lieux de passage, ses habitudes d'information et son calendrier – a permis de diffuser efficacement le questionnaire en ligne et hors ligne. Pendant la collecte, la qualité du questionnaire, sa fluidité, sa traduction en anglais ont contribué à maximiser le taux de réponse. Enfin, l'accès à des données administratives agrégées détaillant la population a facilité l'identification et la correction de certains biais. Une variable de pondération a été estimée pour caler l'échantillon sur la population cible.

Cette démarche s'accompagne toutefois de limites inhérentes à une enquête sur les VSS avec une passation en ligne. D'une part, l'impossibilité de mesurer la sur- ou sous-représentation des victimes parmi les répondant-es empêche toute correction précise de ce biais de participation. D'autre part, la non-adéquation entre les catégories de genre du questionnaire et celles disponibles dans les données administratives ne permet pas un calage complet. En conséquence, la variable de pondération doit être utilisée avec précaution et les taux de prévalences doivent être présentés à la fois pondérés et non pondérés pour borner l'estimation. Enfin, un appariement entre données d'enquête et données administratives permettrait d'identifier et de corriger plus finement certains biais de participation, tout en allégeant le questionnaire et en améliorant le taux de réponse.

Le projet SAFEDUC est conçu pour être déployé dans d'autres établissements de l'ESR, afin de produire à grande échelle des données comparables. Les choix méthodologiques et l'expérience acquise sont détaillés dans deux articles publiés dans le *Bulletin de méthodologie sociologique*, dont celui-ci, facilitant ainsi la reproduction de ce type d'enquête. Le questionnaire est également accessible en ligne.²² L'objectif final étant de mieux comprendre l'ampleur et les mécanismes du phénomène afin de concevoir des politiques institutionnelles efficaces pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette recherche. Nous remercions tout particulièrement les membres du comité de pilotage du projet : Violette Toye, Virginie Bonnot, Joëlle Kivits et Marta Dominguez Folgueras. Nous adressons également nos remerciements à Nawale Lamrini et Sarah Pauloin, déléguées à la protection des données, ainsi qu'aux services juridiques et de communication des institutions partenaires, qui ont accompagné la mise en œuvre du projet. L'élaboration du questionnaire et la préparation de sa passation ont bénéficié des précieux conseils d'un comité de suivi. Le déploiement du questionnaire a été réalisé avec le soutien de

l'équipe du Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) de Sciences Po, et le protocole de recherche a bénéficié des recommandations du Comité d'évaluation éthique de l'Inserm. Nous remercions également les groupes et associations étudiantes de Sciences Po qui ont participé activement au déploiement de l'enquête. Les échanges préalables à la passation ont fourni des retours de terrain précieux, et leur implication dans la communication autour de l'enquête a largement contribué à la diffusion du questionnaire. Des étudiant·es ont également joué un rôle clé en faisant connaître l'enquête auprès de leurs pairs sur les différents sites ciblés. Enfin, nous remercions chaleureusement les collègues de Nantes Université et celles de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur pour le partage de leur expérience et des résultats de leur propre enquête.

Déclaration de conflits d'intérêt

Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt potentiel pour tout ce qui concerne le déroulement de la recherche, les droits d'auteur et/ou la publication de cet article.

Financement

SAFEDUC est un projet de recherche quantitative piloté par le Programme d'études sur le genre de Sciences Po qui se déploie dans le cadre du partenariat entre Université Paris Cité et Sciences Po, avec le soutien de la Cité du Genre, et qui s'appuie sur une dotation accordée au titre de l'Initiative d'Excellence Université Paris 2019 (IdEx UP19).

Ethique et consentement

SAFEDUC a reçu un avis favorable du Comité d'évaluation éthique de l'Inserm (CEEI-IRB) n°23-1062 le 5 mars 2024.

Une AIPD a été établie avec l'accompagnement des deux établissements partenaires et de leurs déléguées à la protection des données.

Les participant·es à l'enquête étaient informé·es de leurs droits et de la finalité de l'enquête dans le mail d'information, dans le questionnaire et sur le site du projet.

Mise à disposition des données

Une AIPD a été établie avec l'accompagnement des deux établissements partenaires et de leurs déléguées à la protection des données. Celle-ci établit notamment que les données seront mises à disposition après une durée d'exploitation des données par l'équipe de recherche puis vérification de l'anonymisation (pour la non-identification par croisement des informations).

Notes

1 *European Research Area and Innovation Committee.*

2 Notamment le projet EGERA, *Effective Gender Equality in Research and the Academia* (2013-2017) pour lequel Sciences Po était l'institution coordinatrice.

3 Ce projet a produit une analyse comparée des politiques publiques, des dispositifs légaux et institutionnels de lutte contre les VSS dans les 27 états membres de l'UE.

4 Source : "L'Enquête Conditions de vie des étudiants : comment se déroule l'enquête" [<https://www.ove-national.education.fr/lenquete-conditions-de-vie-des-etudiants/>, consulté le 28/11/2025].

- 5 “Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner. Il avise le plaignant du classement de l’affaire ainsi que la victime lorsque celle-ci est identifiée. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l’exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d’un crime ou d’un délit est tenu d’en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.”

Source : Légifrance, article 40 du Code de procédure pénale [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574931/1994-03-01, consulté le 28/11/2025].

- 6 Voir notamment *Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes* (2023: 174).
- 7 Les taux de réponse de l’enquête Virage Universités se situent entre 3.7 et 7.7%.
- 8 On compte 71 échecs d’authentification (un tel échec intervient après trois tentatives infructueuses de passer l’authentificateur), ce qui correspond probablement à des personnes extérieures à la population cible ayant essayé de participer à l’enquête.
- 9 #Metoo hôpital correspond à un mouvement de témoignages et d’initiatives de lutte contre les VSS spécifiques au milieu médical français. Il fait suite à la prise de parole publique de Karine Lacombe, qui accuse en avril 2024 le médecin-urgentiste (et figure publique) Patrick Peloux de harcèlement sexuel et moral. Le témoignage amène à une série d’initiatives associatives, étudiantes et professionnelles dénonçant la banalisation des VSS dans la « culture carabine » (voir Baumes, 2025 pour un aperçu du mouvement et un état des lieux des violences dans ce secteur).
- 10 16,1% dans le module portant sur les informations personnelles et 37,5% dans celui portant sur les conditions de vie étudiante.
- 11 64 personnes se sont arrêtées à l’entrée du module sur l’exposition aux violences, tandis que 69 autres ont interrompu la complétion du questionnaire au cours de ce module. À cela s’ajoutent 285 abandons lors du module suivant, consacré aux conséquences des violences subies.
- 12 Lorsqu’on analyse les abandons par genre et module d’arrêt, les effectifs sont faibles et insuffisants pour faire des comparaisons statistiquement significatives.
- 13 Ces différents campus ne doivent pas être confondus avec les autres Institut d’Études Politiques de France (IEP de Bordeaux, IEP de Grenoble, etc.) : il s’agit bien de campus de l’établissement historiquement parisien, mais localisés dans d’autres villes.
- 14 Afin de mieux connaître l’origine sociale des répondant-es, le questionnaire comporte la question suivante : “*Quelle est la profession de vos parents ?*” à renseigner pour le parent 1 et le parent 2, avec huit modalités proposées, avec des cas concrets (par exemple : “*Cadres et professions intellectuelles supérieures (ingénieur, médecin, cadre du public ou privé, avocat, architecte, chercheur...)*”). S’il n’est jamais certain que les personnes y répondent avec exactitude, les catégories proposées étaient suffisamment explicites pour que la majorité y réponde de façon correcte.

Par ailleurs, les formulations utilisées par SAFEDUC étaient similaires aux questions posées par les établissements au moment des inscriptions administratives, qui s’appuient également sur une version réduite des PCS pour établir les statistiques de leur population étudiante. Si les étudiant-es ont éventuellement commis des approximations dans la déclaration de la PCS de leurs parents, leurs réponses sont probablement cohérentes entre leur inscription administrative et leur participation à SAFEDUC.

- 15 L’éligibilité aux bourses sur critères sociaux est déterminée à partir du revenu brut global parental de l’année N-2. Le calcul repose sur un barème prenant en compte les points de charge, eux-mêmes établis selon la distance domicile-lieu d’études, le nombre d’enfants à charge et la présence d’enfants dans l’enseignement supérieur. L’échelon 0 ne donne droit qu’au statut boursier sans versement d’une bourse, celui-ci commence à l’échelon 0bis.

- 16 Plus l'échelon de bourse est élevé, plus le montant associé est important (l'échelon 0 bis correspondant au montant le moins élevé, l'échelon 7 le plus élevé). Un échelon élevé traduit une situation sociale moins favorisée.
- 17 On note également qu'une part importante des répondant-es de Sciences Po (9%) déclarent percevoir des bourses hors CROUS (par exemple, des bourses à la mobilité internationale) contre seulement 2% des étudiant-es d'UPCité.
- 18 Si l'écart entre les deux établissements concernant l'échelon de bourse (0bis ou 1 à 7) est faible (moins de 2 points de pourcentage), le manque de détails concernant la distribution des échelons CROUS entre les niveaux 1 à 7 cache peut-être d'autres disparités. Il en est de même pour la collecte de la PCS avec les catégories les plus agrégées : la forte part de fils et filles de cadre au sein des deux échantillons cache peut-être des différences internes à cette catégorie sociale.
- 19 La distribution des poids et ses effets sur les taux de prévalence ne sont pas sensiblement modifiés lorsque les poids sont estimés sur l'ensemble des répondant-es pour lesquels les variables de calage sont renseignées, mais n'ayant pas nécessairement complété entièrement le questionnaire.
- 20 Dans le tableau 4, le rapport moyen correspond à la ligne centrale *mean* et les rapports extrêmes sont les minimums (*min*) et maximums (*max*).
- 21 Le rapport présentant une première analyse des résultats de l'enquête est disponible sur le site de PRESAGE (<https://www.sciencespo.fr/gender-studies/fr/recherche/projet-safeduc/resultats-2024/>).
- 22 Le questionnaire est disponible sur le site de PRESAGE
<https://www.sciencespo.fr/gender-studies/sites/sciencespo.fr/gender-studies/files/SAFEDUC-questionnaire-complet-FR-EN.pdf>.
 Il est placé sous licence CC BY-NC 4.0. Citer "Enquête SAFEDUC (2024, UPCité - Sciences Po)" pour toute utilisation.
- 23 Source : Données agrégées des services statistiques de Sciences Po et Université Paris Cité au moment de la passation de l'enquête (mars 2024).
- 24 Source : Données agrégées des services statistiques de Sciences Po et Université Paris Cité au moment de la passation de l'enquête (mars 2024).
- 25 Source : Campus France, La mobilité étudiante dans le monde - Chiffres clés, Avril 2024.

Références

- Albenga V (2021) La socialisation au féminisme des étudiant.es par les médias après #MeToo. *Politiques de communication* 17(2): 53-78.
- Anitha S et R Lewis (eds) (2018) Gender based violence in university communities. Epub ahead of print. DOI: 10.2307/j.ctv1fxh3v
- Baumes C (2025) Derrière la « culture carabine », l'impunité médicale : Enquête sur les violences sexistes et sexuelles en santé. *Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale* 17(1): 40-43.
- Beaubatie E (2023) Catégoriser le genre : leçons tirées d'une enquête sur les trans. *Minorités de genre et de sexualité. Objectivation, catégorisations et pratiques d'enquêtes*. Epub ahead of print.
- Beaud J-P (2009) L'échantillonnage. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* 5 : 169-198.
- Beauvoir S de (1949) *Le deuxième sexe. 1 : Les faits et les mythes*. Paris: Gallimard.
- Bergeron M, Gagnon A, Blackburn M-È, M-Lavoie D, Paré C, Roy S, Szabo A and Bourget C (2020) Rapport de recherche de l'enquête PIECES : violences sexuelles en milieu collégial au Québec. Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal.

- Bondestam F et M Lundqvist (2020) Sexual harassment in higher education – A systematic review. *European Journal of Higher Education* 10(4): 397-419.
- Bozon M (1995) Les rapports entre femmes et hommes à la lumière des grandes enquêtes quantitatives. In: *La place des femmes*. La Découverte, p. 655–68.
- Bréchon P (2010) Échantillon aléatoire, échantillon par quotas : les enseignements de l'enquête EVS 2008 en France (Halshs-00826563f). <https://shs.hal.science/halshs-00826563>
- Brown E, Cromer S, Lebugle A, et al. (2020) *Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, recommandations pour l'élaboration d'une enquête*. Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Brown E, Debauche A, Hamel C, et al. (2020) Violences et rapports de genre. *Enquête sur les violences de genre en France*. Epub ahead of print.
- Butler J (2002) *Gender Trouble*. London: Routledge.
- Cardi C, Naudier D and Pruvost G (2005) Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cœur d'une triple dénegation. *L'Homme & la Société* 158(4): 49-73.
- Charrance G, Hamel C et Legleye S (2020) Chapitre 2 : échantillonnage, protocole de collecte et impacts sur la mesure des violences. In: E Brown & A Debauche et M Mazuy (eds) *Violences et rapports de genre : Enquête sur les violences de genre en France*. Paris : Ined Éditions, p. 87-126.
- Coutolleau V, Le Gallic-Ach C and Périvier H (2025) Mesurer les violences sexistes et sexuelles en milieu étudiant. *Défis méthodologiques et incertitudes juridiques. Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* 168(1): 93-121.
- Davezies L et D'Haultfoeuille X (2009) Faut-il pondérer ?... Ou l'éternelle question de l'économètre confronté à des données d'enquête. *Documents de Travail de la DESE*. Epub ahead of print.
- Debos M (2023) Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête de terrain. *Critique internationale* 100(3): 59-73.
- Delpy C (2010) Les uns derrière les autres : comment se construit l'altérité. *Raison présente* 174(1): 21-37.
- Deroyon T (2017) *La correction de la non-réponse par repondération*. Fiche Méthodologique. INSEE.
- Deruelle F (2022) La sexualité en colloque, une « parenthèse enchantée »: Violences et rituels professionnels à l'épreuve de l'égalité des carrières scientifiques. *Terrains & travaux* N 40(1): 89-111.
- Deville J-C et C-E Särndal (1992) Calibration estimators in survey sampling. *Journal of the American Statistical Association* 87(418): 376-82.
- ERAC Standing Working Group on Gender in Research and Innovation (2020) Sexual harassment in the research and higher education sector: National policies and measures in EU member states and associated countries. (Rapport). European Research Area Innovation Committee.
- HCFEA (2024) *Restauration collective et alimentation durant la vie étudiante*. Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge.
- Jaspard M et l'équipe Enveff (2001) Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France. *Population & Sociétés* (364) : 4.
- Joubert L, Van Truoc OL, Mercklé P, et al. (2023) Redresser l'échantillon d'une enquête en ligne : Un exemple à partir de l'enquête Vico. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* 158(1): 143-66.
- Kennedy L, Khanna K, Simpson D, et al. (2022) He, she, they: Using sex and gender in survey adjustment. *arXiv* : 1–43.
- Lebugle A, Dupuis J et l'équipe de l'enquête Virage (2018) *Les violences subies dans le cadre des études universitaires : principaux résultats des enquêtes violences et rapports de genre (Virage) réalisée auprès d'étudiants de 4 Universités françaises*. Document de Travail. Paris: Ined.

- Lebugle A, Debauche A and Dupuis J, et al. (2020) Les violences dans le cadre des études supérieures. In: E Brown, A Debauche and C Hamel, et al. (eds) *Violences et rapports de genre: enquête sur les violences de genre en France. Grandes enquêtes*. Paris : INED éditions.
- Magliozzi D and Saperstein A et L Westbrook (2016) Scaling up : Representing gender diversity in survey research. *Socius* 2.
- McDonald P (2012) Workplace sexual harassment 30 years on: A review of the literature. *International Journal of Management Reviews* 14(1): 1-17.
- Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes (2023) Baromètre 2023 sur les violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur. Available at : <https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-detaille-Barometre-2023-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lEnseignement-superieur.pdf>.
- Prigent PG (2024) Écouter et comprendre les femmes victimes de violence conjugale : décemment, éthique de l'inquiétude et stratégies d'adaptation. *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie* (20). DOI: 10.4000/socio-logos.6718.
- Rebecq A (2016) ICARUS: Un Package R pour le calage sur marges et ses variantes. *mimeo*. Epub ahead of print.
- Sautory O (2018) *Les Méthodes de calage*. Fiche Méthodologique. Insee.
- Tetaz A et V Federico (2023) Harcèlement sexuel et sexisme au sein du monde scientifique. IPSOS et la Fondation l'Oréal.
- Trachman M et Lejbowicz T (2018) Des LGBT, des non-binaires et des cases. *Revue française de sociologie* 59(4): 677-705.
- Urlacher BR (2023) Gender identification and survey weighting: A shifting landscape. *PS: Political Science & Politics* 56(1): 56-60.
- Zauberman R (2015) Les enquêtes de victimation : Une brève histoire, quelques usages. *Idées économiques et sociales* 181(3): 8-21.

Annexe I

UPCité et Sciences Po : deux institutions différentes

Le questionnaire a été diffusé simultanément au sein de UPCité et de Sciences Po du 25 mars au 20 mai 2024. Ces deux établissements présentent des structures, des compositions et des histoires institutionnelles différentes qu'il convient de décrire pour comprendre le bilan de la passation.

UPCité est issue de la fusion des universités Paris-Descartes et Paris-Diderot ainsi que de l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP), réalisée en 2019. En 2024, l'institution compte plus de 68 000 étudiant-es dont environ 15 000 en formation continue et 3 000 en doctorat. L'IPGP est une composante à part entière alors que les autres étudiant-es se divisent entre 3 grandes facultés : la faculté de Santé ($n > 21\,000$), la faculté des Sciences ($n > 8\,000$) et la faculté Sociétés et Humanités ($n > 20\,000$). Les formations dispensées vont de la première année de licence jusqu'au doctorat pour s'étendre à différents diplômes universitaires (DU) et autres formations qualifiantes. Si le siège de l'institution est situé boulevard Saint-Germain, dans le 6^e arrondissement de Paris, les étudiant-es de l'université suivent leurs cours dans plus de 30 bâtiments répartis sur 9 arrondissements parisiens, 6 villes de la région, ainsi que dans 3 observatoires situés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Les parcours des étudiant-es, les calendriers

universitaires, ainsi que les cultures et habitudes varient donc considérablement au sein de cette institution.

Sciences Po, fondé en 1872, désigne l'Institut d'études politiques de Paris. Si cette institution est définie par différents statuts juridiques, sa division dédiée à l'enseignement supérieur est publique. Cependant, son statut de *grande école* la place hors du système universitaire, l'autorisant notamment à sélectionner ses étudiants sur concours. Le champ disciplinaire enseigné à Sciences Po est essentiellement centré sur les sciences humaines et sociales (science politique, droit, histoire, sociologie, économie et humanités). Le système repose sur le schéma traditionnel de la formation initiale (licence, master, doctorat) auquel s'ajoute des formations continues ainsi qu'une classe préparatoire aux concours administratifs (ENA, INET, EN3S etc.). En 2024, Sciences Po compte près de 15 000 étudiant.es dont 300 en doctorat, plus de 200 en classe préparatoire et 2 000 en programme d'échange. Bien que l'établissement soit parisien et que son siège et ses locaux principaux soient situés à Paris autour du boulevard Saint-Germain, la majorité des étudiant-es du niveau licence étudient sur des campus de l'établissement en région (Nancy, Dijon, Poitiers, Menton, Le Havre, et Reims). Chaque campus en région propose des enseignements tournés vers une région du monde spécifique. On retrouve ainsi plus de 10 000 étudiant-es dans les locaux parisiens et environ 5 000 sur les autres sites.

Dans les deux établissements, les femmes sont sur-représentées : Sciences Po compte 65% de femmes et Université Paris Cité en compte 66%.²³ De même le pourcentage de boursier.ères CROUS est comparable avec 17% des étudiant-es pour Sciences Po et 18.5% à Université Paris Cité.²⁴ En revanche, Sciences Po compte 50% d'étudiant-es étranger-es contre seulement 19% en moyenne dans les universités françaises en 2023.²⁵

Annexe 2

Le cadre légal et les réseaux institutionnels

Depuis 2000, la lutte contre les VSS dans l'ESR s'inscrit dans un cadre légal incitatif imposant progressivement des obligations aux établissements. La convention interministérielle adoptée cette année-là visait à promouvoir l'égalité des chances entre les sexes dans l'ensemble du système éducatif, incluant l'enseignement supérieur. Cette convention prévoyait notamment que les projets et contrats des établissements universitaires intègrent une politique globale d'égalité. En 2006, cette convention a été renforcée par l'introduction de correspondant-es égalité dans chaque établissement, chargé-es de coordonner les actions en la matière.

La loi Fioraso de 2013 a marqué une nouvelle étape en rendant obligatoire la mise en place d'une mission « égalité entre les hommes et les femmes » dans toutes les universités. Enfin, la loi de 2019 de transformation de la fonction publique a imposé l'élaboration de plans d'action pluriannuels pour l'égalité professionnelle. Ces plans incluent des mesures telles que l'évaluation des écarts de rémunération, la garantie de l'accès équitable aux postes de responsabilité, la prévention des discriminations, et le traitement des actes de violence et de harcèlement sexuel.

Université Paris Cité et Sciences Po sont soumis à ces exigences légales en matière d'égalité. En outre, l'Université Paris Cité a joué un rôle clé dans la création de la Conférence Permanente des chargé-es de mission Égalité Diversité (CPED) en 2011, avec l'Université Paris Diderot comme membre fondateur, suivie rapidement par Paris Descartes. Aujourd'hui, ce réseau regroupe 112 établissements, dont Sciences Po, et favorise le partage de bonnes pratiques et donne de la visibilité aux actions menées en matière d'égalité et de diversité. Enfin, Sciences Po a coordonné le projet européen EGERA (Effective Gender Equality in Research and the Academia) entre 2014 et 2017, renforçant ainsi sa contribution aux réflexions internationales sur l'égalité dans la sphère académique.

S'agissant de la lutte contre les VSS, en 2021, Sciences Po a mis en place un groupe de travail, présidé par la sociologue Danièle Hervieu-Léger et chargé d'établir un diagnostic et un ensemble de propositions pour lutter contre les violences dans l'institution. Ce groupe a également initié des réflexions sur l'élaboration de plans d'égalité, en cohérence avec les obligations légales en vigueur depuis 2019. Les 60 propositions du rapport ont été intégrées dans un plan d'action global. Parmi les nouvelles mesures : la refonte du dispositif d'écoute avec des interlocuteurs de proximité, la réforme de la procédure pré-disciplinaire, et la formation et la sensibilisation accrues de l'ensemble des publics.

Les deux institutions disposent de missions égalité, de cellules d'écoute et de dispositifs de sensibilisation et de signalement pour répondre aux obligations légales et échangent régulièrement sur ces éléments. Ces engagements se doublent d'une activité associative active sur ces sujets, notamment à Sciences Po. Les associations étudiantes y jouent un rôle important dans la sensibilisation et la prévention des violences sexistes et sexuelles.